

Mise en œuvre :
Programme des Nations Unies pour le Développement

Financement :
Commission européenne

MISSION D'ÉVALUATION FINALE
DU
PROJET DE COLLECTE D'ARMES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(PCAD)
REPUBLIQUE DU CONGO
Rapport final

PCAD : Projet N° : 9 ACP RPR 020
N° d'identification : COB/7017/000

Olivier PASCAU : Consultant International
Emile NIOMBO : Consultant National

Novembre 2007

TABLE DES MATIERES

PCAD - Données récapitulatives	4
A - Résumé synthétique	5
I - Historique et contexte du projet	5
II - Analyse du Projet	5
II.1 - Périmètre	5
II.2 - Approche stratégique	5
III.3 - Phase préparatoire du projet	5
III.3.1 - Ressources	5
III.3.2 - Contreparties	5
III.3.3 - Communication	6
III.3.4 - Législation	6
III.4 - Mise en oeuvre	6
III.4.1 - Modes opératoires	6
III.4.2 - Relations avec les détenteurs	6
III.4.3 - Sécurité	6
III.5 - Résultats obtenus	6
III.5.1 - La collecte des ALPC	6
III.5.2 - Appui aux communautés	6
III.5.3 - Distribution de kits de travail	6
III.5.4 - Amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement	6
IV – Conclusion et Recommandations	6
B - Rapport de mission	8
I. Introduction	8
II. Situation générale	8
II.1 Contexte politique	8
II.2 Historique du projet	8
II.3 Définitions de base	9
III. Résumé de la mission	9
III.1 Objectifs de la mission	9
III.1.1 Intitulé de la Mission	9
III.1.2 Objectifs	9
III.1.3 Résultats attendus	9
III.2 Chronologie de la mission	10
III.3 Méthodologie de la mission	10
III.4 Enseignements	10
IV Analyse du Projet	11
IV.1 Périmètre initial	11
IV.1.1 Objectifs du PCAD	11
IV.1.2 Résultats visés par le PCAD	11
IV.1.3 Moyens financiers	11

IV.2	Approche stratégique du projet	11
IV.2.1	Divergences	12
IV.2.1.1	Périmètre de l'action.....	12
IV.2.1.2	Procédures.....	12
IV.2.1.3	Stratégie communautaire	12
IV.2.2	Coordination nationale	12
IV.2.3	Imbrication dans le PNDDR.....	13
IV.2.4	Gestion des risques	13
IV.2.5	Composantes transversales	13
IV.3	Phase préparatoire du projet.....	14
IV.3.1	Ressources du PCAD.....	14
IV.3.1.1	Personnels dédiés	14
IV.3.1.2	Moyens attribués	14
IV.3.1.2.1	Véhicules.....	14
IV.3.1.2.2	Equipement de bureau - Mobilier - Informatique.....	14
IV.3.1.2.3	Locaux	14
IV.3.2	Identification des contreparties	14
IV.3.2.1	Opérationnalité du bureau des Achats	15
IV.3.2.2	Préparation du catalogue.....	15
IV.3.2.3	Planification des commandes	15
IV.3.3	Communication.....	15
IV.3.4	Législation	16
IV.4	Mise en œuvre	17
IV.4.1	Modes opératoires.....	17
IV.4.2	Relations avec les détenteurs.....	17
IV.4.3	Sécurité.....	17
IV.5	Résultats obtenus.....	18
IV.5.1	La collecte des ALPC	18
IV.5.2	Appui aux communautés	18
IV.5.3	Distribution de kits de travail	19
IV.5.4	Amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement	19
V	Reprise synthétique des questions verticales:	19
C	Conclusions et Recommandations	21
I.	Conclusions de la mission d'évaluation finale	21
II.	Recommandations	21
II.1	Sensibilisation et coordination des partenaires.....	21
II.1.1	Les Institutionnels	22
II.1.2	Les Femmes.....	22
II.1.3	Les Médias.....	22
II.1.4	Les Eglises et institutions religieuses	22
II.1.5	Les agences et organisations connexes	22
II.2	Encadrement législatif	22
II.3	Optimisation du programme au niveau opérationnel.....	22
II.3.1	La gestion des ressources humaines et matérielles	23
II.3.2	approvisionnements	23
II.3.3	procédures de collecte.....	23
II.3.4	mesures de sécurité	24
Annexes	25

PCAD - Données récapitulatives

Le PCAD – quelques chiffres	
Financement	1999 500 €
Durée effective	36 mois
Nombre d'opérations de collecte	556
Nombre de biens délivrés	54 526
Nombre de bénéficiaires	2 020
Zone de collecte	Brazzaville (98 %)

Caractéristique des détenteurs traités	
Ex combattants	82 %
Individus isolés	18%

Récoltes du PCAD		
	Données effectives	Données corrigées
Armes	1308	9827
Munitions	626 533	
Explosifs	2 383	
Période de collecte : Novembre 2005 à Novembre 2006		

Destructions des matériels	
Bûcher symbolique	mars 2006
Campagne de destruction	avril 2006
Campagne de destruction	août 2006
Campagne de destruction	juin 2007

A - Résumé synthétique

I - Historique et contexte du projet

C'est dans le contexte d'insécurité générale régnant en République Congo (RC) et dans le département du Pool en particulier, que l'Union Européenne (UE) décida de financer, en 2004, après le projet PNUD/OIM (Organisation Internationale pour les Migrations - 2000/2002), la mise en oeuvre du projet de collecte des armes pour le développement (PCAD) dont l'exécution a été confié au PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

Le PCAD a représenté la composante D / Désarmement du Programme National de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR) soutenu par la Banque Mondiale et mis en oeuvre par le Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex Combattants (HCREC) de la République du Congo.

Lancé en juin 2004, initialement jusqu'au 30 juin 2006, le PCAD, était chargé de collecter 15 000 armes auprès des détenteurs illégaux, en proposant aux volontaires soit des kits de travail individuels, soit une aide aux réalisations de microprojets. Plusieurs modifications ont conduit à : Etendre le projet jusqu'en juin 2007, Réviser le nombre d'armes collectées à 10 000, Restreindre la zone d'intervention à Brazzaville puis abandonner celle du Pool.

II - Analyse du Projet

La mission d'évaluation finale du PCAD été mandatée en septembre 2007 par le PNUD afin de procéder à l'estimation des résultats obtenus. A partir des documents de référence et d'entretiens avec les principales autorités, partenaires et bénéficiaires, la mission devait, au regard des objectifs fixés, dégager les meilleures pratiques et identifier les actions correctives à prendre en compte pour une future action de désarmement en République du Congo.

II.1 - Périmètre

Le projet a rencontré nombre de difficultés qu'une procédure d'interrupteur en mesure de différer tout ou partie des opérations aurait pu tempérer. Le PCAD a du évoluer en parallèle aux côtés du PNDDR, sans clarification formelle des liens programmatiques et opérationnels (MoU), si ce n'est par le biais de recommandations (Comité de pilotage). Le PNDDR qui n'a débuté ses enregistrements qu'en mai 2007 prévoyait un accès prioritaire au programme de réintégration pour les individus qui se désarmeraient. Les bénéficiaires doivent attendre entre une et deux années pour bénéficier de cette mesure.

Les aléas de la situation politique en République du Congo, ont conduit le PCAD à se retirer du Pool en janvier 2007, après 12 mois de présence sans résultat probant. Dans l'impasse, le PNUD (BPCR) a financé le Projet de Réinsertion Sociale des Jeunes à Risques (PRESJAR) qui n'a pas donné lieu à collecte d'armes mais avait pour objectif d'introduire l'action du PNUD dans le Pool.

II.2 - Approche stratégique

Dès le démarrage du projet, des divergences d'approches sont apparues entre les différents acteurs des communautés internationales et nationales. Les recommandations, et sensibilités nationales, n'ont pas toujours su ou pu être prises en compte (Amendements, procédures, cas du pays de NIARI, stratégie communautaire). Les relations entre le PNUD et la Délégation de l'UE, celles entre le responsable du projet et les autorités du PNUD n'ont pas contribué à la sérénité.

Un désintérêt attentiste issu du peu de sollicitation des acteurs nationaux peut expliquer le faible taux de coopération enregistré. Quelques éléments de la République ont d'ailleurs développé leurs propres stratégies de réduction des ALPC, délayant ainsi la résolution du problème qui réclamerait une lutte coordonnée. Le PCAD n'a pas eu l'occasion de mettre en oeuvre les composantes transversales. Pourtant, l'OMS Congo, La Direction de la Faune et des Aires Protégées et le Ministère de la Condition Féminine espèrent être impliqués dans une action future.

III.3 - Phase préparatoire du projet

L'équipe du PCAD qui s'est admirablement investie a rencontré d'énormes difficultés tant structurelles qu'environnementales.

III.3.1 - Ressources

Les ressources financières du PCAD étaient prévues dans la Convention de financement. L'action du PCAD a été retardée par la mise en place de personnels clefs (CPT en juillet 2005). En revanche, l'appui des "facilitateurs" a été très efficace bien que leur rémunération n'ait pas été prévue.

Sur 4 véhicules hérités de l'ancien programme PNUD/OIM, 3 ont été déclassés par manque de maintenance sans être remplacés pénalisant les missions terrain. Deux autres véhicules achetés par le PNUD mais non prévus par la Commission européenne ont été retirés du projet.

Les moyens informatiques mis à disposition ont été adaptés, le PCAD a de plus développé un logiciel d'exploitation adapté à la gestion des collectes et des matériels. Il est cependant à déplorer un manque de moyens de communication (Moyens radio, téléphones portables, cartes SIM, crédits).

Les locaux attribués, judicieusement situés au siège du HCREC manquaient cependant d'un local de sécurité court terme qui aurait pu être utilisé pour stocker les armements directement remis dans les bureaux du PCAD.

III.3.2 - Contreparties

Se substituant aux kits de travail prévus, des biens de consommation variés ont été identifiés et affectés d'un système de points. L'approvisionnement a été problématique, les contreparties n'ont pas suivi les remises. Le démarrage des collectes et le bon déroulement du projet en ont été pénalisés.

Le bureau des Achats du PNUD n'a été opérationnel que 6 mois après le recrutement de son responsable (mars 2006). Les opérationnels du PCAD ont eu des difficultés à intégrer la problématique des procédures et autres appels d'offre.

L'élaboration d'une version exploitable du catalogue n'a pu être réalisée qu'avec retard (nombre d'articles, inflation). Un outil informatique a depuis été développé. Le PCAD a fonctionné en flux tendu, les commandes sont souvent parties dans l'urgence, aucun stockage n'a pu être réalisé.

III.3.3 - Communication

Le PCAD a dû agir sans le soutien de partenaires locaux, les actions de communication en direction des quartiers Nord de Brazzaville ne sont pas parvenues à toucher la totalité des cibles. Sur le terrain, les mairies se déclarent prêts, à partir du recensement à s'impliquer dans l'action s'ils sont sollicités.

Une conférence en direction des parlementaires s'est tenue en mars 2007, 4 mois après la fin des collectes. Les représentants des commissions permanentes de Sécurité et Défense du Sénat et de l'Assemblée Nationale (en campagne), ni informés ni sollicités, n'ont pas pu atteindre les citoyens.

III.3.4 - Législation

L'ordonnance n°62/24 régit le domaine des armes sur le territoire congolais, mais sa non application ne favorise pas le désarmement. Cependant, un pas vers une meilleure approche du problème législatif est entrepris par le Gouvernement (Grands Lacs, Nairobi).

III.4 - Mise en oeuvre

III.4.1 - Modes opératoires

Le système de tournées au détriment du point de collecte (équipé mais jamais utilisé) déjà lourd a été encore compliqué par l'indisponibilité des véhicules.

III.4.2 - Relations avec les détenteurs

Les exigences, incompréhensions, marchandages et violences des détenteurs d'armes, ont rendu le travail d'approvisionnement stressant et conduit à des suspensions d'opération (novembre et janvier 2007).

III.4.3 - Sécurité

Les conducteurs du PCAD n'ont pas reçu de formation pour manipuler et transporter armes, munitions et explosifs. Il y a encore beaucoup à faire concernant la formation des acteurs des forces armées dans ce domaine malgré les actions du BPCR de janvier 2007.

III.5 - Résultats obtenus

III.5.1 - La collecte des ALPC

Le PCAD a réalisé en tout 556 opérations de collecte (novembre 2005 novembre 2006) concernant 2 020 bénéficiaires dont 82 % d'anciens ex-miliciens Cobras. Sur un objectif revu de 10 000, 1 308 armes ont été récoltées et détruites, soit 3,8 % (9 827 en données corrigées).

Le PCAD s'est illustré dans la récolte des munitions (626 533 et 2 383 engins explosifs), dont le comptage a été chronophage. Le PCAD a accepté des armes hors service qui ont ainsi été retirées du circuit des pièces de rechange. Le nombre de points à attribuer aux matériels remis ne reflète pas leur dangerosité à terme.

III.5.2 - Appui aux communautés

Le contrat visait la réhabilitation/reconstruction de 30 infrastructures communautaires. Aucun projet de cet ordre n'a pu être développé par le PCAD, mais l'action de substitution du PRESJAR aurait enregistré de bons résultats.

III.5.3 - Distribution de kits de travail

Le contrat initial prévoyait plusieurs milliers de kits de travail individuels distribués. 54 526 articles ont été délivrés à 2020 bénéficiaires dont certains ont créés leurs commerces mais dont la majorité a revendu les produits. Une base de données de suivi des bénéficiaires, n'a pu être développée.

III.5.4 - Amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement

Le contrat initial espérait l'amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement, mais ce volet n'a pas pu être mis en oeuvre par le projet.

IV – Conclusion et Recommandations

Le PCAD s'est déroulé dans un environnement des plus défavorables malgré le professionnalisme de ses opérationnels. Pourtant, les enseignements tirés et le règlement des tensions politiques en particulier dans le Pool vont permettre de rebondir pour une future action. Les recours répétés à des conseillers, les extensions de mise en oeuvre, les révisions d'objectifs, les retards accumulés, les tensions enregistrées entre les différents acteurs, les moyens matériels déficients ont bien démontré le critique de la situation.

Il reste à solutionner le système de comptage des données "corrigées" qui brouillent les évaluations et risquent de désintéresser les acteurs nationaux et la communauté internationale. Cependant, le PNUD possède l'expérience et les arguments pour coordonner dans un cadre juridique compatible avec les enjeux, une grande initiative nationale et internationale de désarmement au Congo. Le PNUD doit redevenir au Congo l'acteur majeur de la lutte contre les ALPC et l'accès au développement.

Prenant en compte les éléments décrits ci-dessus, et dans l'optique d'améliorer le processus de lutte contre les ALPC, l'équipe d'évaluation recommande:

Pour la sensibilisation et coordination des partenaires :

- La mise en place d'un plan de sensibilisation et de lutte contre les ALPC,
- La création d'une structure de concertation et de coordination d'un programme national,
- L'organisation et la coordination générale du désarmement en RC par le PNUD,
- L'étude des processus de retraitement des ALPC en vue du développement,
- La prise en compte des recommandations nationales privilégiant l'approche individuelle,
- La mise en place d'un plan de sollicitation, d'implication et de coopération des relais institutionnels de terrain,
- La sollicitation des réseaux de la société civile féminine et ceux des églises,
- L'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation en direction de la population en préambule à toute action sur le terrain,
- Une association avec les partenaires de la lutte contre le braconnage et contre le VIH/Sida,
- Un partenariat avec toutes les structures, organisations gouvernementales ou non,
- La révision de la grille de valorisation du nombre d'armes récoltées

Pour un encadrement législatif adapté:

- Un soutien juridique au Ministère de la Justice et les instances parlementaires,
- L'information de la population sur la période d'amnistie et le retour au cadre légal répressif,

Pour l'optimisation du programme au niveau opérationnel :

- Le recrutement d'un professionnel confirmé des achats au PNUD,
- La coopération renforcée entre les opérationnels du projet et le service des Achats,
- La prise en compte d'un système de rémunération des facilitateurs lié au nombre d'armes,
- L'établissement d'un système de récompense au lieu de Per Diem pour les militaires dédiés,
- La création d'une base de données confidentielles de suivi des bénéficiaires,
- La prévision contractuelle de moyens véhicules, leur maintenance et remplacement éventuel,
- L'identification et l'équipement d'un local de stockage temporaire au PCAD,
- La sollicitation des partenaires institutionnels pour l'établissement d'un nouveau catalogue,
- L'interdiction de la distribution de machettes pour des raisons de sécurité évidentes,
- Le pesage des cartouches assorti d'un système de points aux 250/500 gr,
- L'adoption d'un processus de points de collecte multiples, équipés et sécurisés,
- La prévision contractuelle de la collecte des armes hors service (circuit de pièces de rechange),
- L'Etude de systèmes d'incitations attractives (loterie, enchères, diplômes, permis, etc.),
- Le renouvellement de la formation concernant la sécurité (forces armées, personnels civils),
- Le respect des règles de sécurité de manipulation, transport et stockage des munitions et armements,

B - Rapport de mission

I. Introduction

Ce document a pour objet d'établir un bilan du Projet de Collecte des Armes pour le Développement (dénommé PCAD ci-après) d'un point de vue analytique et critique. Il s'agit d'identifier les données, les composantes, les processus et les modes opératoires à retenir, ceux à corriger, à améliorer et ceux qu'il appartiendrait de différer voire abandonner.

Le cadre d'action du PCAD a été développé sur le territoire de la République du Congo dans une période succédant à une situation post conflictuelle particulière, au profit et avec la collaboration de la population et des autorités de ce pays. L'ensemble des recommandations préconisées par le présent rapport, même si certains éléments peuvent être transposables à d'autres contextes, n'a pas d'autre ambition que de s'attacher à la situation traitée en particulier.

Le programme de collecte des armes pour le développement a été financé initialement à hauteur de deux millions d'euros par l'Union Européenne (selon la Convention de financement (N°9162/COB) (dénommée ci-après la Convention), signée entre la Commission Européenne et la République du Congo (Collecte et destruction des armes pour le développement - COB/7017/000 - IX° FED) qui en a confié l'exécution au PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), conformément à l'article 72.6 des accords de Cotonou (annexe IV article 25), dont l'antenne du Congo à Brazzaville en a assuré la mise en œuvre.

II. Situation générale

II.1 Contexte politique

L'accord de cessez le feu intervenu le 29 décembre 1999 mis fin aux hostilités qui ont sévi au Congo durant les trois guerres civiles de 1993, 1997 et 1998/1999. Le dialogue national retrouvé, une Constitution a été adoptée en janvier 2002, un Président de la République élu en mars de la même année et enfin des élections législatives organisées dans tout le pays (juin 2002) à l'exception du département du Pool. Ce département enclavant la zone de Brazzaville était encore agitée de soubresauts guerriers interdisant un règlement national global. En effet, dans le Pool, des explosions de violence incontrôlées, incompatibles avec une initiative de règlement déterminante, se sont produites de 2002 jusqu'en 2005.

C'est dans ce contexte d'insécurité (nombreux cas de vols à main armée, usage intensif d'armes de guerre pour le braconnage), en considérant qu'un grand nombre d'armes de guerre étaient restées aux mains des populations citadines et rurales, que l'Union Européenne décida en 2004 la mise en œuvre d'un projet de désarmement visant à la collecte et à la destruction des armes illégalement détenues. Le programme devait être mis en route en étroite collaboration avec le Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex Combattants (dénommé ci-après HCREC) de la République du Congo.

Le HCREC met ainsi en place depuis mars 2005 un programme de Démobilisation et de Réinsertion soutenu par le Programme Multi Pays de Démobilisation et de Réintégration (MRDP) de la Banque Mondiale. Ce programme national vise, jusqu'en 2009 à réintégrer 19 000 ex-combattants auto démobilisés, désarmer, démobiliser et réinsérer 5 000 ex-rebelles Ninjas dans le département du Pool, démobiliser et réinsérer 6 000 membres des forces armées congolaises.

Concernant la région du Pool, de longues négociations ont conduit à un premier accord à partir de mars 2003, entre le gouvernement congolais et le chef des ex rebelles du groupe "Ninjas" ouvrant la voie à un possible processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), concrétisées par une déclaration commune en avril 2006. Depuis 2005 le responsable des ex rebelles Ninjas : Frédéric BINTSAMOU alias Pasteur Révérend NTUMI assume une grande partie du contrôle sécuritaire du département.

Enfin, en mai 2007 le statut national aux fonctions de Haut Commissaire Délégué Général chargé de la promotion des valeurs de Paix et de Réparation des séquelles de guerre, fut donné à ce responsable ouvrant la voie à un règlement désormais inéluctable de la situation en faveur de l'apaisement. Un véritable processus de DDR devient envisageable en vue du développement de la région et de sa population suivi d'une ouverture possible sur tout le pays.

II.2 Historique du projet

Le PCAD visait à assurer la continuité du projet 8ACP COB 002 de désarmement et de réinsertion d'ex-combattants, mis en œuvre par le PNUD/OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) entre juillet 2000 et décembre 2002. S'inscrivant dans le processus DDR du programme national mis en œuvre par le Haut Commissariat à la Réinsertion des ex-combattants lancé en mars 2005, le PCAD représentait la composante D / Désarmement du PNDDR, composante inéligible au financement du MRDP de la Banque Mondiale.

Les accords de lancement du PCAD, signés en juin 2004, programmaient une exécution du projet jusqu'en décembre 2005. Une 1^{ère} phase pilote de 4 mois à Brazzaville où plus de 3 000 armes avaient déjà été identifiées, suivie d'une 2^{nde} phase de 14 mois sur la totalité du territoire de la République du Congo étaient envisagées. La fin de mise en œuvre initialement prévue dans la Convention de financement était fixée au 30 juin 2006.

Il s'agissait initialement de collecter 15 000 armes de guerre auprès des détenteurs illégaux, en proposant aux volontaires soit des kits de travail individuels, soit une aide aux réalisations de microprojets. Plusieurs modifications validées par le Comité de Pilotage mis en place pour superviser ce projet ont conduit à :

- Etendre le projet jusqu'en juin 2007,
- Réviser le nombre d'armes collectées à 10 000,
- Restreindre la zone d'intervention à Brazzaville et au Pool,
- Abandonner des opérations dans le Pool.

Le démarrage effectif des collectes d'armes par le PCAD a débuté en novembre 2005, les premières opérations d'enregistrement du PNDDR n'ont, quant à elles, débuté qu'en mai 2007.

II.3 Définitions de base

Selon les standards édités par le PNUD :

- Le domaine du Désarmement englobe la collecte, l'enregistrement, le contrôle et la neutralisation des armes légères, munitions, explosifs, armes collectives et armes lourdes servies par des combattants et bien aussi souvent par des éléments appartenant à la population civile. Le Désarmement comprend aussi le développement de programmes de Gestion Responsable des Armes.
- Le DDR appliqué aux ex-combattants est un processus complexe induisant des dimensions politiques, militaires, sécuritaires, humaines, et socio économiques. Il réclame ouverture d'esprit, neutralité, impartialité et capacités pédagogiques.
- Le DDR est essentiellement un processus politique. Le succès de tout projet en ce domaine dépend des volontés politiques et de l'implication de toutes les parties prenantes. Il doit être mis en œuvre dans un environnement de réformes du secteur de la Sécurité et de la Loi.

Le PCAD s'est ainsi positionné comme la composante pilote du désarmement du programme national PNDDR (point confirmé par le PNDDR). Selon le rapport LAFRENIERE de mars 2005 édité par le Bureau de Prévention des Crises et du Relèvement (BPCR), le PCAD tel que le présente le document de projet peut être considéré comme un projet exclusivement de désarmement, mais avec intéressements soit individuels soit communautaires.

III. Résumé de la mission

Deux experts en DDR et gestion de projet ont procédé à cette étude : Un Consultant international M. Olivier PASCAU et Un Consultant national M. Emile NIOMBO.

Le PNUD a mis à disposition des consultants un bureau équipé en moyens informatique au siège du PNUD Brazzaville ainsi qu'une salle de réunion dans les locaux du PCAD dans le bâtiment du PNDDR. Le véhicule 4 X 4 pick-up du projet a également été mis à disposition avec son conducteur pendant toute la durée de la mission sur le terrain. Au niveau de la sécurité, gérée par l'ONU, toutes les facilités d'accès et d'assistance ont été obtenues, excepté pour se rendre dans le département du Pool.

III.1 Objectifs de la mission

III.1.1 Intitulé de la Mission

A partir des documents de référence remis par le PNUD, d'autres documents compulsés par les consultants (liste en annexe III) et des entretiens avec les principales autorités, organisations, structures intéressées et bénéficiaires du volet désarmement (liste en annexe II), la mission avait à mesurer les résultats obtenus par le PCAD au regard des objectifs fixés par les termes de référence afin d'en dégager les meilleures pratiques et d'identifier les actions correctives à prendre en compte dans une future action de désarmement du PNUD en République du Congo.

III.1.2 Objectifs

- Mesurer et évaluer les résultats obtenus et escomptés à la lumière des objectifs généraux et spécifiques.
- Extraire les leçons apprises et bonnes pratiques et sur cette base proposer des recommandations sur les questions de désarmement.
- Identifier les axes stratégiques d'interventions futures du PNUD sur les questions d'Armes légères et de Petit Calibre (ALPC) en République du Congo.

III.1.3 Résultats attendus

Conformément aux termes de référence remis aux experts par le PNUD à Brazzaville, l'équipe d'évaluation était chargée de définir les réalisations du projet par rapport à ses objectifs, de déterminer les leçons à tirer de l'expérience, de recueillir l'opinion du groupe cible sur le sujet, d'identifier le niveau de prise en compte des questions transversales, de recommander un catalogue d'activités ou de mesures à réaliser pour faire suite au projet. Ainsi, en accord avec les normes définies par le PNUD concernant l'évaluation finale de projet il s'agissait de :

- Vérifier le degré de pertinence du projet, ou l'adéquation des objectifs définis et des résultats attendus par rapport au constat et à la situation de départ,
- Mesurer son efficacité, ou la performance dans le management de toutes les étapes,
- Contrôler son efficience, ou son rendement / rapport entre l'efficacité obtenue et les coûts engagés,
- Déterminer son impact, ou les conséquences directes et indirectes engendrées,
- Estimer sa viabilité, ou son aptitude à laisser des produits pérennes en mesure de demeurer après son arrêt.

La mission se propose d'analyser le projet sous ces angles selon l'approche suivante:

Stratégie
Préparation
Mise en œuvre
Modes opératoires
Résultats obtenus

Les recommandations ainsi dégagées feront l'objet de la dernière section de ce document.

III.2 Chronologie de la mission

La mission d'évaluation finale du PCAD a été mandatée par le PNUD. Deux semaines en République du Congo à Brazzaville (du 7 au 22 septembre) ont été consacrées à rencontrer les différents protagonistes du projet. Il s'agissait aussi de regrouper et d'analyser les documents existants afin d'effectuer un point du programme. (Cf. Annexe I - chronologie de la mission).

III.3 Méthodologie de la mission

Afin de remplir les objectifs définis par les termes de référence de la mission et en suivant les recommandations, reprises dans le guide opérationnel des standards du DDR (PNUD - octobre 2006), l'équipe d'évaluation a suivi la méthodologie validée en début de mission par le commanditaire.

Etude des documents et analyse des situations générales et particulières.
Entretiens avec les décideurs internationaux et nationaux concernés
Entretiens avec les opérationnels terrain, organisateurs et bénéficiaires
Déplacements sur les zones et points pris en compte par le PCAD
Compilation des informations obtenues et analyse
Identification et catégorisation des dysfonctionnements
Caractérisation des actions correctives adaptables
Identification des recommandations
Rédaction et transmission du rapport provisoire
Insertion des commentaires et transmission du Rapport d'évaluation finale

III.4 Enseignements

La durée de la phase terrain de 15 jours, voyages compris s'est révélée trop courte. Plusieurs contacts qui n'avaient pas pu être rencontrés ont dû être abordés par le consultant national resté sur place, bien que non rémunéré pour ces actions. Les propositions d'extension de cette période par l'équipe en direction du PNUD n'ont finalement pas été acceptées par M. le Représentant Résident.

Les termes de référence de la mission d'évaluation ainsi que les documents clefs du projet auraient pu être transmis par courrier électronique aux consultants retenus. Cette procédure aurait permis l'optimisation du travail d'analyse et des délais de mise en place pour une prise en compte plus rapide de la mission.

Il pourrait être également plus intéressant à l'avenir que le PNUD envisage de fixer au préalable quelques rendez-vous clefs qui réclament un certain délai protocolaire afin de rentabiliser la phase terrain (Donateurs, Comité de pilotage dont HCREC et Ministère du Plan, etc.). Les négociations avec toutes les parties prenantes (dont le responsable du Pool dans le cas présent) auraient également pu être effectuées en amont afin de permettre aux consultants de pouvoir évaluer correctement toutes les situations sur l'ensemble du terrain.

La mission d'évaluation, initialement prévue en juin 2007, c'est-à-dire à la date de clôture du projet a été mandatée 3 mois après, alors que nombre de ses personnels du PCAD avaient déjà quitté le Congo. Il manque ainsi la perception des acteurs clef du PCAD qui auraient pu, "à chaud", expliquer leurs problématiques et leurs réalisations.

Dans le même ordre d'idée, quelques responsables administratifs du PCAD maintenus dans leurs fonctions par le PNUD pour l'action future de collecte d'armes étaient en congé lors de la mission d'évaluation qui n'a ainsi pas pu recueillir leurs éléments.

L'équipe d'évaluation n'a pas eu la possibilité de visionner la vidéo réalisée par le PNUD "Au nom de la Paix". Un visionnage prévu de ce genre de document aurait certainement très bien illustré la présentation initiale.

L'accueil et la prise en compte des évaluateurs, en particulier le Consultant international dès son arrivée à l'aéroport ont été très bien managés par le PNUD, favorisant ainsi le démarrage optimum de la mission en solutionnant les contingences matérielles.

La mise à disposition des moyens bureautiques et de réunion par le PNUD Brazzaville a grandement favorisé l'action des évaluateurs. L'accueil des opérationnels encore en place dès l'arrivée des consultants a été très convivial permettant une approche directe de la mission. Ces points doivent être salués et reconduits puisqu'ils facilitent les opérations d'évaluation.

Enfin, la pertinence du choix du Consultant national Monsieur le Colonel E. NIOMBO identifié par le PNUD doit être saluée. Les qualités de son professionnalisme, de son expertise dans le DDR, et de l'efficacité de son réseau personnel ont permis à l'équipe de pouvoir obtenir dans l'urgence nombre d'entretiens capitaux à la compréhension des situations, stratégies, processus, procédures et modes opératoires mis en place par le PCAD.

IV Analyse du Projet

IV.1 Périmètre initial

Le PCAD initialement positionné comme moteur de la collecte des armes et programmé pour être "une phase pilote du programme national de désarmement du PNDDR" a mené une opération en solitaire, limitée dans son action par la mise en route retardée du programme national lancé en parallèle (PNDDR). L'action du PCAD a souffert de la renommée du PNDDR qui possédait plus de clefs d'entrée. Plusieurs acteurs sont ainsi encore persuadés que les 3 bûchers d'armes médiatisés (avril, août 2006 et juin 2007) étaient organisés par le PNDDR. L'exécution du PCAD a aussi été soumise aux aléas de la situation politique en RC, particulièrement dans le département du Pool. Elle a aussi été confrontée aux difficultés techniques et aux contraintes opérationnelles rencontrées par le PNUD, ainsi qu'à quelques divergences d'approche entre les responsables internationaux et nationaux. Le projet était supervisé et contrôlé par un Comité de pilotage composé de représentants du Ministère du Plan de la RC (Ordonnateur national du FED), HCREC, Ministère de la Défense de la RC, du Ministère de la Sécurité et de la Police de la RC, de la Délégation de l'Union européenne en RC et du PNUD Congo.

IV.1.1 Objectifs du PCAD

- L'objectif du projet tel que défini dans la Convention de financement (2004) est la collecte et la destruction des armes détenues de manière illégale par tout individu (population civile, réfugiés, ex-combattants congolais ou étrangers, etc.)
- Le projet devait être mis en œuvre en étroite collaboration avec le Haut commissariat à la réinsertion des ex combattants (HCREC) et en partenariat avec les ministères chargés de la Défense nationale ainsi que de la Police nationale.
- L'objectif global était de contribuer à la stabilité et au développement politique et économique du pays. La collecte devait encourager la confiance mutuelle au sein des communautés.
- Il était attendu un impact positif direct sur le niveau de violence et du banditisme armé.
- La contrepartie matérielle devait permettre une amélioration de la disponibilité des services socio économiques ainsi que la réinsertion économique des individus visés par le projet.
- Le projet devait aussi participer au renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement de la RC et du HCREC.
- Il était enfin souligné que le désarmement visait aussi la protection de la faune en diminuant les armes de guerre employées pour la chasse.

IV.1.2 Résultats visés par le PCAD

Les résultats visés par la Convention de financement correspondaient à :

- 15 000 ALPC collectées et détruites
- Au niveau communautaire : 30 infrastructures sociales réhabilitées / reconstruites (centres de santé, écoles)
- Au niveau individuel : plusieurs milliers de kits de travail distribués (outils agricoles ou commerciaux permettant de générer des revenus)
- Amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement.

IV.1.3 Moyens financiers

Le financement versé par la Commission européenne s'élève à hauteur de 1 971 979 euros. La première tranche de 1 159 266 euros a été réglée le 14 décembre 2004, la deuxième de 812 713 euros le 7 février 2007 (Cf. annexe IX).

Le PNUD a lui-même financé à hauteur de 390 000 USD le Projet de Réinsertion Sociale des Jeunes à Risques (PRESJAR) d'appui à la réinsertion. Développé en collaboration avec le Bureau pour la Prévention des Crises et du Relèvement du PNUD (BPCR) il avait pour objectif d'introduire dans le Pool l'action du PNUD. Ce projet aurait donné d'excellents résultats dans le Pool. Il n'a pas donné lieu à collecte d'armes et n'était pas géré par le PCAD.

Selon la Convention de financement, le programme régional de réduction des ALPC du PNUD (SARP -Regional Small Arms Reduction Programme- Nairobi) se proposait en plus d'apporter un soutien en personnel et en fonds de départ de 150 000 USD en faveur du projet. La Convention recommandait également la coordination avec d'autres bailleurs :

- "Des synergies seront créées avec d'autres bailleurs de fonds et des ONG",
- "Le projet ciblera son appui en faveur des communautés (EU programmes de micro réalisations, UE/UNESCO : réinsertion scolaire et lutte contre le VIH/sida, PNUD : action communautaire, PAM : vivres contre travail, UE/UNOPS : réhabilitation des pistes".

La mission d'évaluation n'a eu l'opportunité de vérifier l'existence de ces soutiens.

IV.2 Approche stratégique du projet

L'immense majorité de la population du Congo, au sortir de ses conflits meurtriers et des dangers représentés par l'utilisation des armes de guerre héritées de cette période, aspirait à un mode de vie paisible dans un environnement stable propice au développement socio économique. L'approche stratégique consistant ainsi à soutenir et aider le Congo en vue de contribuer au retour de la sécurité, préambule au développement, apparaît plus que pertinente.

IV.2.1 Divergences

Dès le démarrage du projet, des divergences d'approches sont apparues entre les différents acteurs des communautés internationales et nationales. Il ressort de tous les entretiens que les recommandations, aspirations et sensibilités nationales, n'ont pas toujours su ou pu être prises en compte.

La volonté de départ remportait l'adhésion de tous les acteurs en faveur de ce projet de collecte d'armements sur Brazzaville en phase première, suivie d'un traitement national à terme. La situation politique n'a pas permis de suivre ce planning.

Quelques échanges administratifs (facturations, versements) entre le PNUD et l'Union Européenne n'ont de plus pas contribué à la sérénité que réclamait un projet aussi sensible, entretenant de part et d'autre une méfiance non justifiée tout en interloquant les responsables nationaux en charge. Enfin, les relations difficiles entre le CPT du projet et le Représentant du PNUD n'ont pas fluidifiées les échanges ni favorisées les prises de décisions (démarrage des collectes, demandes d'audiences, etc.).

IV.2.1.1 Périmètre de l'action

La zone d'action du PCAD s'est, dans un premier temps, réduite au département du Pool et Brazzaville, pour finir sur la seule zone de Brazzaville. Ce retrait qui a suscité l'incompréhension au niveau national a eu des répercussions non négligeables quant à l'implication des forces qui auraient pu contribuer à une meilleure coopération de tous les acteurs. L'annexe VII propose un éclairage sur le sujet.

Par exemple, le cas du pays de NIARI (Niari, Bouenza et Lekoumou) non pris en compte par le projet demeure une source d'interrogations. Cette zone où les combats firent rage, recèle encore une importante quantité d'armes aux mains de la population, comme l'ont établi les services de renseignements des forces armées, de la Police, et de la Gendarmerie.

Ces commentaires apparaissent de manière récurrente et ont déjà été soulignés dans le rapport intermédiaire du PCAD de février 2006 où il était fait état "des divergences de fond sur la stratégie et les modalités de mise en œuvre parmi les différents partenaires du projet".

IV.2.1.2 Procédures

Dans le même ordre d'idées, le Ministère de la Défense déplore qu'à l'occasion des comités de pilotage, les rapports et documents n'aient pas pu être distribués plus en avance afin de permettre un meilleur travail d'analyse préalable à la tenue des réunions. Les observations et les propositions nationales n'ont ainsi pas ou difficilement pu être remises à temps, la procédure d'interpellation préliminaire par écrit, assez contraignante n'a pas facilité les échanges qui auraient pu bénéficier à tous les autres acteurs.

IV.2.1.3 Stratégie communautaire

Toutes les autorités contactées (liste en annexe II), les bénéficiaires nous ont confirmé leur réticence concernant le concept communautaire préconisé par le PNUD dans la situation actuellement vécue. Les remises communautaires ont d'ailleurs représenté 0 % des collectes (Cf. annexe V). La population congolaise serait actuellement plus préoccupée par la reconstruction individuelle, éventuellement familiale. En agglomération, ce processus serait peu viable sauf à de rares exceptions.

Le HCREC déclare être depuis plusieurs mois en pourparlers afin de faire entendre la voix nationale de manière à ce que le désarmement soit un préalable incontournable, avant de passer à un quelconque volet d'appui communautaire ou autre projet de développement. Il regrette également que la future action envisagée par le PNUD court le risque de démarrer sur une analyse peu conforme à la situation. Il déplore enfin que jusqu'à présent, les amendements déposés en ce sens n'aient pas encore pu être pris en compte par le PNUD.

Le Directeur de la Gendarmerie Nationale estime que, seuls en zones rurales, des projets communs de regroupement d'intérêts pourraient être envisagés. L'approche est identique au niveau du Sénat de la République où le Président de la Commission Sécurité et Défense propose même de revisiter et d'adapter les structures de l'ARR (Action de Rénovation Rurale) mises en place entre 1960 et 1965 et qui ont débouché sur des créations d'exploitations agricoles par le biais de regroupement communautaires.

Lorsque l'équipe a interrogé quelques créateurs d'entreprises bénéficiaires des remises organisées par le PCAD, au sujet de la pertinence d'une action communautaire, ils nous ont signalé qu'ils n'ont pour l'instant pas d'autre objectif que celui de leur propre survie immédiate. Plusieurs ex-combattants ont également déclaré leur désintérêt concernant leur participation au développement d'une communauté. Leur souci immédiat étant de pouvoir subvenir à leurs besoins à très court terme. Les seules références entendues en matière de communauté sont d'ordre religieuses. Un certain rejet du modèle socialiste post colonial, la perte de confiance induite par les conflits, la jeunesse des détenteurs d'armes peuvent être expliquées par la modélisation proposée par FRAGMENT (Annexe VI).

IV.2.2 Coordination nationale

Selon les standards édités par le PNUD, il doit être tenu compte de l'impact des motivations politiques des acteurs lors de la conception et de l'exécution d'un programme de DDR. L'approche du projet reposant sur la ferme volonté du Gouvernement et de la population congolaise d'opter pour un mode de vie paisible. Il est très clair que les acteurs nationaux ont eu l'impression d'un manque d'intérêt pour les sensibilités et les particularismes nationaux. Se sentant dès lors peu sollicités, ils se sont peu impliqués (Cf. modèle proposé en Annexe VII). Ceci peut expliquer le faible taux de coopération et de participation, le désintérêt ainsi que l'attitude attentiste envers les options développées par le PNUD.

Ajoutés aux divergences d'approche soulignées plus haut, quelques éléments de la République ont développé en solo, souvent avec succès, leur propres stratégies, filières et processus de réduction des armes en circulation (Gendarmerie, forces de lutte contre le braconnage, Cf. annexe XI). La Gendarmerie annonce en effet que son action a permis la récupération de 1 395 PMAK depuis 20 mois. Toutes ces initiatives délayent la résolution du problème qui réclamerait une lutte unifiée, coordonnée et cohérente de tous les acteurs concernés.

IV.2.3 Imbrication dans le PNDDR

Seul le PNDDR semblait véritablement associé au PCAD dans cette lutte contre les armes. Pourtant, certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PCAD ont provoqué entre les différents partenaires des différences d'interprétations quand aux modalités de mise en œuvre amplifiées par le lancement du PNDDR (qui devait impliquer une relecture de la stratégie et des modalités de mise en œuvre du PCAD). Il est apparu difficile voire même dangereux de commencer une opération de désarmement sans pouvoir garantir aux ex-combattants et autres détenteurs que le démarrage des activités de réintégration soit en place.

Le rapport PERRUCHOT (avril 2005) recommandait ainsi d'aboutir à l'établissement d'un Memorandum of Understanding (MoU) afin de clarifier et de poser les bases d'un cadre de collaboration entre le PNDDR et le PCAD. Il s'agissait de mettre en cohérence les mesures du PCAD avec celles du PNDDR. L'équipe d'évaluation n'a pas trouvé trace de document établissant des liens programmatiques et opérationnels entre ces deux entités.

Le PCAD a du évoluer en parallèle aux côtés du PNDDR sans réelle clarification contractuelle des rôles et attributions de chacun, si ce n'est par le biais de recommandations (comité de pilotage). Le PNDDR s'est ainsi déclaré en faveur de la mise en place, par le PCAD, d'une série d'intéressements permettant de récupérer les armes des autos démobilisés. Il prévoyait également un accès prioritaire au programme de réintégration pour les individus qui se désarmaient.

En définitive, les apporteurs d'armes du PCAD, bien que théoriquement prioritaires au PNDDR, ont du attendre entre une et deux années pour bénéficier de la réinsertion prévue par le PNDDR qui n'a débuté ses enregistrements qu'en mai 2007. De plus, les ex-combattants qui se sont enregistrés directement auprès du PNDDR n'ont plus la possibilité d'avoir leurs armes collectées par le PCAD et de bénéficier ainsi des contreparties.

IV.2.4 Gestion des risques

Le paragraphe 5 de la Convention de financement (Viabilité économique et financière), notait que le succès du programme devait dépendre du maintien de la paix en République du Congo. Ainsi, en fonction du contexte politique, l'analyse de risques aurait pu envisager un système d'interrupteur. Initialement prévu, en mesure de différer tout ou partie des opérations en cas de rupture, cette procédure aurait pu permettre de rebondir une fois la situation rétablie.

Le PNUD, afin d'appuyer la mise en œuvre du DDR a mandaté le Small Arms Survey afin de procéder à une évaluation du nombre d'armes légères en République du Congo. Cette étude réalisée entre mai et juillet 2005 avait identifié sur le territoire environ 34 000 ALPC illicitement détenues.

Le rapport intermédiaire du PCAD de 2006 soulignait déjà que le retard du démarrage induit par "l'étroite imbrication avec le PNDDR dont le démarrage opérationnel, est régulièrement reculé" ainsi que "les conditions de sécurité particulièrement fragiles dans le Pool" auraient du entraîner un repli stratégique du PCAD en attendant la résolution de ces facteurs.

De plus, la situation régnant dans le Pool à l'époque a sapé l'action du PCAD dans ce département. Il a été obligé de se retirer du département en janvier 2007, après 12 mois de présence. Le projet pouvait difficilement débloquer seul cette situation politique à son profit. Le Représentant Résident du PNUD étant seul en mesure de pouvoir traiter à ce niveau de politique.

IV.2.5 Composantes transversales

Le paragraphe 32-Environnement de la Convention de financement réclame que l'intégration des questions de genre et autres aspects soit prise en compte par le projet: « Le projet visant à réduire la violence armée et améliorer la sécurité de la population civile en RC, la réduction du banditisme attendu, souvent lié au viol, aura un impact positif sur la population féminine. "De plus la réduction du nombre d'ALPC contribuera à une diminution du braconnage en contribuant ainsi à la protection de la faune sauvage".

Le PCAD n'a pas eu l'occasion de se rapprocher des partenaires en charge de ces dossiers. L'équipe d'évaluation a cependant obtenu plusieurs propositions de collaboration émanant de l'OMS Congo, du Ministère de l'environnement et du Ministère de la Condition Féminine concernant une action future. Quelques informations concernant leur participation à la lutte contre les ALPC seront proposé au paragraphe Recommandations. La direction des Aires et de la Faune Protégées a par ailleurs transmis les résultats des saisies d'armes opérées par les gardes forestiers (Cf. annexe XI) incluant tous les détails des prises (n° de séries, noms, lieux, etc.)

Le PCAD n'a pas pu mettre en œuvre les composantes transversales VIH/Sida, genre ou environnement. Le rapport du Chef du PCAD expose cependant le problème de la pollution engendrée sur le champ de destruction des munitions (contamination de la nappe phréatique).

IV.3 Phase préparatoire du projet

L'équipe du PCAD qui s'est admirablement investi a rencontré d'énormes difficultés tant structurelles qu'environnementales dont une grande majorité aurait cependant pu être corrigée de manière interne au PNUD en phase préparatoire (Cf. Annexe VIII).

IV.3.1 Ressources du PCAD

Les ressources financières du PCAD étaient prévues dans la Convention de financement de 2004. Dans la rubrique coût et plan de financement notée dans ce document, il est stipulé que le PNUD mettra aussi à disposition les infrastructures suivantes : Véhicules – Camions - Equipements de bureau - Matériels de destruction d'armes

IV.3.1.1 Personnels dédiés

L'action du PCAD a été retardée par les incertitudes engendrées sur la mise en place des personnels clefs dont le Conseiller Principal Technique (CPT). Il est à noter que plusieurs conseillers se sont succédés à ce poste sur une période de un an. Le dernier qui a géré toutes les opérations sur le terrain a été recruté en juillet 2005, soient 13 mois après le démarrage officiel du projet. Son adjoint et son assistant opérations ont été engagés encore un mois plus tard.

En revanche, les opérationnels du PCAD ont extrêmement bien géré les "facilitateurs" depuis la phase identification jusqu'aux phases opérations. Le CPT a cependant éprouvé quelques difficultés à trouver un système de rémunération pour ces individus indispensables au bon fonctionnement des procédures adoptées par le projet.

IV.3.1.2 Moyens attribués

IV.3.1.2.1 Véhicules

Le PCAD n'a pas été non plus très favorisé dans l'attribution de ses moyens véhicules. Les matériels dédiés conformément à la convention de financement étaient ceux hérités de l'ancien programme PNUD/OIM. Un premier véhicule tout terrain a été déclassé dès novembre 2005, un deuxième (camion Unimog) en juin 2006, et enfin un troisième en avril 2007.

Le PNUD n'ayant pas remplacé ces moyens, les missions terrain s'en sont trouvées pénalisées. Les derniers opérations ont été assurées par un seul véhicule frappé de l'interdiction de quitter la ville tant son état laissait à désirer. La maintenance concernant ces moyens n'a pas été correctement assurée au niveau du PNUD. L'équipe d'évaluation a d'ailleurs effectué sa mission à bord de ce dernier véhicule en mauvais état.

Deux véhicules tout terrain avaient pourtant été achetés par le PNUD en février 2006, mais comme ils n'étaient pas prévus par le document contractuel, leur financement a été catégoriquement refusé par la Délégation de la Commission européenne, malgré de nombreux échanges de courrier. Ils ont été retirés du projet par le PNUD en janvier 2007 sans être remplacés.

IV.3.1.2.2 Equipement de bureau - Mobilier - Informatique

En revanche, les moyens informatiques mis à disposition du PCAD ont été adaptés et suffisants. Ils étaient prévus par la Convention de financement comme devant être fournis par le PNUD (Section 4. Mise en œuvre, § 4.2 Coûts et plan de financement) à partir du reliquat OIM, mais le matériel étant usé, il a été remplacé et pris en compte dans le budget de la Commission européenne.

Il est cependant à déplorer un manque de moyens de communication (téléphones portables, cartes SIM et crédits alloués). Le PCAD ne disposait que d'un seul poste radio en liaison avec la base de Brazzaville.

Le PCAD a développé un logiciel d'exploitation performant en mesure de gérer les collectes et les matériels remis en échange. Ce logiciel appelé PLUCA était mieux adapté que le progiciel DREAM développé par le PNUD qui est conçu pour traité l'ensemble d'un programme DDR.

IV.3.1.2.3 Locaux

Les locaux attribués au PCAD ont eu le mérite d'être situés au cœur de l'ancien hôpital français siège du HCREC donc au plus près du Haut Commissaire à la Réintégration des Ex combattants. Il n'avait cependant pas été prévu d'aménager un local de sécurité à court terme. Pourtant de nombreux détenteurs sont venus rapporter leurs armes, munitions ou explosifs directement dans les bureaux du PCAD qui a été obligé de conserver trop longtemps ce genre de matériels sensibles.

IV.3.2 Identification des contreparties

Le processus initial était fondé sur une distribution de kits de travail. La situation n'a pas permis aux opérationnels du PCAD de constituer ce genre de lots. Les remises étant trop différents d'un détenteur à l'autre (de quelques munitions à plusieurs armes et milliers de cartouches), des biens de consommation assez hétéroclites (Cf. annexe X) ont alors été identifiés par les facilitateurs employés par le PCAD en contact avec les détenteurs d'armes. Un système de points caractérisant les armes et munitions a été mis en place et approuvé en Comité de pilotage (Cf. annexe X) En fonction de l'armement remis, les détenteurs avaient droit à une certaine quantité de matériels (repris également dans un tableau de l'annexe X).

L'approvisionnement en matériels et matériaux promis contre armement a été problématique tout au long du projet. Il a pénalisé le démarrage des collectes et le bon déroulement du projet. Ainsi, les détenteurs d'armes d'abord mécontents ont perdu confiance par rapport au contrat initial qui leur avait été passé.

Les contreparties n'ont pas suivi les remises. Plusieurs mois ont quelquefois été nécessaires pour honorer les engagements du PCAD. Quelques articles indisponibles ont du être rayés de la liste faute d'approvisionnement. Il reste à ce jour des produits qui n'ont pas été livrés (ex : 200 bidons d'huile).

Plusieurs explications à ces dysfonctionnements ont été identifiées :

IV.3.2.1 Opérationnalité du bureau des Achats

Le poste de Responsable des achats du PNUD Brazzaville n'était pas pourvu à plein temps avant l'arrivée d'un personnel recruté par le PNUD en mars 2006 (21 mois après le lancement du projet). Le bureau des Achats du PNUD n'a ainsi été pleinement opérationnel qu'environ 6 mois après l'arrivée de cette personne recruté en tant que Volontaire des Nations Unies. Malgré sa bonne volonté et son sérieux largement démontré depuis, ce responsable n'avait aucune expérience dans le domaine des Achats, ce qui était déjà le cas de son prédécesseur. Le service des Achats PNUD ne bénéficiait donc pas de l'organisation que l'on peut attendre d'un tel service pour le lancement d'un tel projet "pilote".

IV.3.2.2 Préparation du catalogue

Le catalogue des matériels à remettre en échange des armes a été conçu sans véritable coopération entre le service des achats du PNUD et le PCAD jusqu'à l'arrivée du responsable des achats.

- Aucune précision ou spécification technique des matériels n'avait été identifié par le PCAD.
- le catalogue avait été construit en se référant au marché local, fluctuant par nature selon un nombre ingérable de références.

L'élaboration d'une version exploitable n'a pu être réalisée qu'avec retard.

Un outil informatique a depuis été élaboré et développé par le responsable des achats. Ce responsable qui a d'ailleurs été muté pendant la mission d'évaluation a laissé à disposition cet outil pour une future action.

Les matériels et matériaux finalement commandés ont été trop nombreux pour assurer une bonne gestion, quelques uns ont été soumis à variations inflationnistes. La majorité des bénéficiaires, malgré un plafonnement des contreparties initialement prévu, les ont revendus dans la foulée. Ces reventes ont entraîné pendant quelques temps des effets pervers sur le marché local (inflation du prix du ciment, ..)

IV.3.2.3 Planification des commandes

Le PCAD a fonctionné en flux tendu, voire souvent en flux zéro. L'évaluation des types et quantités de produits à délivrer, n'a pas permis le stockage préalable afin de pouvoir répondre aux demandes (une infrastructure sommaire de stockage existait cependant). Les commandes sont souvent parties dans l'urgence. Les difficultés récurrentes d'acheminement entre le port principal du Congo à Pointe noire et la capitale Brazzaville, les problèmes chroniques d'approvisionnement sur le marché local ainsi que le désistement de nombreux fournisseurs étranger refusant finalement d'assumer la prise en compte du transport jusqu'à Brazzaville n'ont pas pu être anticipés à temps par la chaîne logistique du PNUD. Ces éléments font partie intégrante de l'environnement structurel du pays.

De plus, malgré plusieurs réunions d'information le PCAD n'a pas suffisamment estimé la problématique des achats. L'exigence de la gestion des flux, des appels d'offres (obligatoires à partir d'une commande >100 000 USD) et le cadre des procédures qui sont soumis à la transparence. Il a été difficile de faire admettre qu'entre une commande émise par le PCAD, le lancement de l'appel d'offre par le PNUD, le retour de l'appel d'offre, la commande ferme et l'arrivée du produit sur Brazzaville, plus de 6 mois ont quelquefois été nécessaires.

Les retards engendrés dans la livraison des matériels prévus en échange ont eu un impact très négatif en instaurant un climat de méfiance avec les détenteurs d'armes. Par exemple, un stock de groupes électrogènes n'a été livré qu'au mois de juillet 2007 et le PNUD doit toujours, dix mois après la clôture des collectes (novembre 2006) plusieurs articles. Enfin, des procédures exceptionnelles hors normes ont souvent été utilisées afin de palier ces tensions.

IV.3.3 Communication

La campagne de communication mise en œuvre n'est pas parvenue à toucher la totalité des cibles potentielles. Dès lors, le PCAD a du agir sans l'aide ni le soutien de partenaires locaux dont le concours aurait été déterminant.

Ainsi, il est regrettable de constater que sur le terrain, les mairies de OUNZE ou de MAKELEKELE, les deux arrondissements initialement identifiés comme les plus porteurs en terme de collecte d'armes, n'aient pas entendu parler du PCAD. En revanche le PNDDR est largement identifié par tous. Selon les opérationnels du PCAD, la campagne de sensibilisation de démarrage n'a été réalisée qu'en direction des quartiers Nord de Brazzaville. Les quartiers sud et a fortiori le Pool ont été éludés. Au résultat, Makelekele représente 1% des collectes et le Pool dans son ensemble 2 % (Cf. Annexe V).

Les chefs de quartier Nord ou Sud de Brazzaville se déclarent prêts à persuader les jeunes de leur zone à remettre leurs armes, en les conseillant et les encadrant. Ils déclarent ne pas avoir été sollicités ni associés. Ils ont une bonne connaissance des détenteurs d'armes souvent mal à l'aise avec ces matériels de guerre puisqu'ils craignent les autorités et la répression. Il existe d'après les maires, un recensement des détenteurs d'armes établi par quartier qui aurait pu servir au PCAD.

Enfin, une communication en direction de tous les parlementaires a été faite par le Représentant du PNUD à l'occasion d'une conférence en mars 2007, mais le PCAD avait déjà interrompu ses opérations de collecte

depuis 4 mois. Les députés de l'Assemblée nationale étant de plus en campagne pendant cette période, ils n'ont pas pu dans leur totalité participer à cette conférence. Les représentants en charge des commissions permanentes de Sécurité et Défense du Sénat et de l'Assemblée Nationale, n'ont donc pas pu impliquer les membres de ces commissions en mesure de relayer l'information auprès des citoyens. Ils ont déclaré n'avoir été ni informés ni sollicités pour un appui aux opérations de désarmement.

Moyens	Vecteurs
Vidéo "Au nom de la Paix"	Diffusion TV Vidéo projection (Parlement)
Communiqués de presse Diffusés selon les événements (Cérémonie de destruction, séminaire...)	Presse écrite, radio, télévision
Encart publicitaire A3	Presse écrite locale et nationale
Affiche 50x70	Communautés (Quartier, village) par placardage
Lettre d'information périodique du PCAD	Membres du Comité de Pilotage, communication interne, agence des Nations Unies, ONG...
Fiche d'information détaillée « PCAD : Ce Qu'il Faut Savoir »	Employés et facilitateurs du PCAD avec explications en direction des détenteurs d'armes

Type de vecteurs media utilisés par le PCAD

Dans le même ordre d'idée, sur le terrain, le manque d'information a entraîné des incompréhensions. Ainsi la rumeur de l'achat par le PNUD des armes à raison de 400 000 CFA perdure encore à l'heure actuelle, l'équipe d'évaluation en a été témoin. Quant aux Ninjas résidant dans les quartiers sud, ils déclarent ne jamais avoir été au courant que du matériel pouvait être proposé en échange des armes.

En matière de communication, la véritable particularité du PCAD a été l'identification et l'utilisation des facilitateurs. Les opérationnels du PCAD interrogés ont tous souligné l'importance de l'interface constituée par ces facilitateurs chargés d'identifier les détenteurs ex-combattants ou non, de leur expliquer le processus de collecte et de les convaincre d'échanger leurs armements.

IV.3.4 Législation

L'ordonnance n° 62/24 du 16 octobre 1962 (annexe XIII) régit le domaine des armes et des munitions en République du Congo. Ce texte qui définit les possibilités de transport, de stockage et de détention des armes sur le territoire congolais n'a pas été appliqué dans le cadre général du processus mis en œuvre par le PNUD. Il n'existe pas de trace de demande de dérogation à ce texte pour la mise en œuvre de ce projet cependant validé par les autorités nationales.

De même, la législation en matière de détention d'armement, n'est pas réellement appliquée par les forces de l'ordre. Une politique de tolérance héritée de la décision d'amnistie ne favorise pas le désarmement, il n'existe donc que très peu de répression en la matière. Aucune pression lourde n'est faite en direction des contrevenants qui mettent en vente leurs armes jusque dans les marchés de la ville comme l'équipe d'évaluation a pu le constater.

Un pas vers une meilleure approche du problème législatif est entrepris. En effet, le gouvernement de la République du Congo a adhéré depuis l'année 2004 au groupe des pays membres de la conférence internationale des Grands Lacs. Cette position permet à la République du Congo de bénéficier de la mise en œuvre de plusieurs projets relatifs à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), initiés par le centre régional sur les armes légères, basé à Nairobi au Kenya. La République du Congo a en outre adhéré en Décembre 2006 au protocole de non agression et de défense mutuelle de la région des Grands Lacs et s'est engagé à promouvoir des politiques et stratégies communes visant à annihiler la prolifération et la circulation illicites des ALPC. De ce fait, le Gouvernement de la République du Congo devrait ratifier le protocole de Nairobi sur la prévention, le contrôle et la réduction des ALPC dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes.

La mise en œuvre du protocole de Nairobi devrait permettre à la République du Congo de :

- monter un point focal chargé de la coordination de la lutte contre la prolifération et la circulation illicites des ALPC ;
- moderniser la législation sur les armes légères et de petit calibre et l'harmoniser avec celle des pays membres de la conférence internationale des Grands Lacs ;
- intensifier la coopération transfrontalière sur la lutte contre la circulation illicite des ALPC et la criminalité transnationale organisée ;
- bénéficier ultérieurement d'autres programmes de lutte contre la prolifération et la circulation illicites des ALPC ;
- d'entreprendre des recherches et des études sur la sécurité humaine et les ALPC en République du Congo.

En attendant ces avancées, une période intermédiaire s'est installée à la suite de la volonté des autorités de rassembler plutôt que de punir une population déjà suffisamment éprouvée par les conflits civils récents.

IV.4 Mise en œuvre

IV.4.1 Modes opératoires

Le mode opératoire des collectes d'armes est décrit dans un document réalisé par le PCAD destiné aux personnels et aux facilitateurs appelé PCAD : Ce qu'il faut savoir. Il a servi à expliquer le processus aux détenteurs. Il est reproduit en annexe XIV.

L'unique point de collecte prévu et équipé à Brazzaville sur le budget du PCAD (dans la même emprise que les bureaux d'enregistrement du PNDDR) n'a jamais été activé puisque l'option des tournées a pris le pas sur ce système. Ainsi, le ramassage des armes et des munitions s'est réalisé chez les facilitateurs ou les intermédiaires puis directement au domicile des détenteurs. Un système de tournées de collecte assez lourd à mettre en œuvre a ainsi été programmé en liaison avec les détenteurs. Peut-être aurait-il été plus intéressant de communiquer sur une procédure et d'organiser des points de collecte en nombres suffisants et judicieusement répartis, afin de fluidifier les remises.

Armes et munitions étaient inspectées, et, une fois modalités d'échange à nouveau expliquées, reçus signés et armement pris en charge par le PCAD, un rendez vous au bureau du PCAD était pris avec le détenteur pour qu'il définisse la contrepartie souhaitée en fonction du nombre de points obtenus. Il est à noter qu'un système de collecte synchronisé avec la livraison de biens en échange aurait été plus souple d'emploi si les approvisionnements avaient pu se réaliser de manière optimale.

L'équipe de collecte initiale décrite dans le rapport final du CPT était composée de :

- Deux véhicules 4x4, dont un transport de personnel et un « pick up » avec bâchage métallique sécurisé pour le transport des armes et munitions
- Deux conducteurs, deux armuriers et deux personnels chargés de collecte. Plusieurs détenteurs ont également été de précieux auxiliaires et restent mobilisés de manière bénévole.

Ces dispositions ont eu cependant à souffrir de la disponibilité des véhicules dédiés et se sont révélées insuffisantes concernant la sécurité des personnels, de la population alentour et des matériels (groupage des armes, munitions, et systèmes d'amorçage).

IV.4.2 Relations avec les détenteurs

Excellentes tant que le projet en était qu'en phase de démarrage, les relations se sont détériorées dès que les approvisionnements des biens délivrés en échange des armements n'ont plus suivi le processus des collectes. Il reste qu'une fois les tensions apaisées, comme le reprend l'annexe IV, les relations actuelles entre les détenteurs et les opérationnels du PCAD sont globalement très bonnes (enquête réalisée 3 mois après la clôture du projet).

Le capital confiance établi entre les opérationnels du PCAD et les détenteurs a constitué le moteur principal de la collecte des armes tout au long du projet (Cf. rapport final du CPT). Cette relation privilégiée a permis d'éviter de plus graves incidents lors des violentes phases de mécontentement issue des retards de livraison des contreparties. Il a été en revanche déplorable que les opérationnels du PCAD aient dirigé l'agressivité des détenteurs vers le responsable des achats du PNUD en la désignant à la vindicte. Cette conduite prise sous pression aurait pu avoir des conséquences dramatiques et n'est pas à mettre au crédit du PCAD. Quelques mécontents ont ainsi fait le siège du PNUD réclamant la responsable des achats et ne se sont dispersés qu'avec l'intervention du Représentant Résident en personne.

Dés lors, les exigences, insatisfactions, incompréhensions, récriminations et les marchandages des détenteurs d'armes, commandant quelquefois article par article, au coup par coup, ont rendu le travail d'approvisionnement stressant et fastidieux. Des modifications d'articles initialement promis ont attisé le ressentiment des ex combattants qui avaient déjà remis leurs armes. Les renseignements sur les prix payés par le PNUD ont quelquefois entraîné des retours de matériels que les bénéficiaires n'avaient pas réussi à revendre. Enfin, dans un climat de défiance, la pénurie d'articles, a quelquefois été assimilée à un détournement par les bénéficiaires. Ces phénomènes ont donné le jour à des actions de mécontentement violentes et au retrait de nombre d'ex-combattants ayant envisagé de rendre leurs armes.

Les opérations ont du être suspendues fin novembre 2006 puis en janvier 2007.

Enfin, un suivi systématique des apporteurs n'a pas pu être mis en place. Seuls quelques uns d'entre eux ont apprécié l'intérêt d'un soutien, il s'agit principalement de ceux qui ont créés leur structure. Il manque ainsi une précieuse base de données qui aurait pu permettre de connaître le devenir des bénéficiaires, leurs aspirations et favoriser ainsi la mise en place d'une future action, sur des bases d'estimations concrètes.

IV.4.3 Sécurité

Les personnels non militaires du PCAD, en particulier les conducteurs, n'ont pas reçu de formation ni d'équipement pour manipuler et transporter armes, munitions et explosifs. Ils ont assuré le transport, à travers la ville de matériels instables par nature. Des armes, explosifs et munitions, ont de plus été entreposés dans un local du PCAD faite de structure appropriée. Toutes les manipulations et les transports auraient dû être assurés dans leur intégralité par les spécialistes du déminage des forces armées congolaises, seuls habilités et instruits pour mener en toute sécurité ces opérations.

Il y a de plus encore beaucoup à faire concernant la formation des acteurs des forces armées dans les domaines de la sécurité, le transport et le stockage des munitions, explosifs et armes.

Le PNUD qui enregistre une grande expérience de ce type de procédures a provoqué une mission de formation à la gestion des armureries gouvernementales et de pratique de la destruction des munitions d'ALPC. Un expert du PNUD/BPCR a assuré du 15 au 26 janvier 2007 une formation, mais les bonnes pratiques en la matière ne sont toujours pas appliquées.

Dans le même registre, munitions, explosifs, systèmes d'amorçages, armes et pièces de neutralisation ont été entreposés en vrac dans un seul conteneur en plein cœur de la ville en attendant leur destruction. Là encore, le séminaire organisé du 22 au 26 janvier 2007 n'a pas porté ses fruits sur le terrain. Peut être est-ce en raison de la sélection des candidats qui ne sont depuis plus intervenus dans ces processus. Il est urgent de prendre en compte ces éléments techniques particuliers aux armes et aux munitions

IV.5 Résultats obtenus

Les résultats attendus par la Convention de financement consistaient en:

- 15 000 ALPC collectées et détruites
- Au niveau communautaire: 30 infrastructures sociales réhabilitées/reconstruites (écoles, centres de santé...)
- Au niveau individuel : plusieurs milliers de kits de travail distribués (outils agricoles ou commerciaux permettant de générer des revenus)
- l'amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement.

IV.5.1 La collecte des ALPC

Le PCAD a réalisé en tout 556 opérations de collecte (détenteurs individuels ou groupes d'ex combattants) dont 18 auprès de femmes et ont concerné 2 020 personnes. Sur ces individus, 82% ont déclaré appartenir à des groupes d'ex-combattants en majorité issus des milices « Cobras ».

Les opérations de collectes ont commencé en novembre 2005 et se sont terminées en novembre 2006 (à l'exception de 2 PMAK récupérés le 18.04.07). Sur un total effectif de 1308 armes récoltées, le PNUD communique sur un chiffre de 9 827 armes collectées. Cette donnée est obtenue en divisant le nombre total de points d'armes, munitions et explosifs récupérés par la valeur indiciaire du pistolet mitrailleur pris comme référence (200 points). Ces données corrigées, si elles permettent d'augmenter les scores obtenus ne reflètent pas la réalité et au pire peuvent induire en erreur tous les partenaires qui pourraient, à terme, se désintéresser du problème l'imaginant réglé.

Ce système oblige de plus à comparer des chiffres qui n'appartiennent pas même registre. La réalité, concernant le PCAD est de partir d'un chiffre initial d'armes à récupérer de 15 000, ramené par la suite à 10 000 et de le comparer avec les 1308 armes effectivement récoltées en 3 ans (juin 2004 à juin 2007 - Cf. annexe XII) L'objectif atteint représente donc 3,8 % de l'objectif revu en cours de projet.

L'équipe n'a pas pu se rendre compte de visu de l'état des armes récupérées, mais quelques unes ont été collectées et ont fait l'objet d'un déclassement (un PMAK = 200 points, en mauvais état 1 PMAK = 33 points). Les recommandations initiales stipulaient de ne pas les prendre en compte. Cependant, la mission d'évaluation juge pertinent de les récolter car elles ont ainsi été retirées du circuit des pièces de rechange.

De plus, le mode d'estimation du nombre de points à attribuer aux matériels remis (Cf. tableau du paragraphe 432) ne prend pas en compte de manière pertinente la dangerosité de ces armes/munitions à terme. En effet, un obus de gros calibre est à court terme moins dangereux qu'une grenade qui ne nécessite aucun système de lancement, est plus facilement dissimulable et plus simple d'emploi. Les cartouches demeurent relativement inoffensives à partir du moment où elles ne trouvent pas d'arme pour les recevoir. Le barème d'affectation des points relevé en annexe X est ainsi trop focalisé sur les munitions et les cartouches. Cela peut expliquer que les détenteurs ont surtout écoulé leurs surplus de cartouches au détriment des armes qu'ils ont préféré conserver en attendant une meilleure offre.

L'analyse de la grille telle que définie a manqué de pertinence en prenant comme référence la cartouche de petit calibre et en l'affectant d'un point. En effet, après une guerre civile, et lorsque les arsenaux ont été soumis à pillage, les munitions de petit calibre sont très abondantes. Le barème de cotation a engendré de manière logique un afflux de cartouches encore largement disponibles au Congo au détriment des armes qui étaient initialement visées. Un système de valorisation des armes par la remise de cartouches en sus (poids à déterminer) aurait pu inverser la tendance. Dans les faits, à partir de mars 2006, des munitions non accompagnées d'armes ont été admises par le PCAD malgré la mention initiale faite dans le livret de présentation.

Enfin, si le PCAD s'est illustré dans la récolte des munitions (626 533 munitions et 2 383 engins explosifs), un temps considérable a été dédié au ramassage et au comptage des cartouches.

IV.5.2 Appui aux communautés

Le contrat initial visait au niveau communautaire 30 infrastructures sociales réhabilitées ou reconstruites (écoles, centres de santé...). Cependant, aucun projet communautaire n'a pu être développé par le PCAD.

Le PNUD a cependant, vues les difficultés d'intégration de l'action du PCAD dans le Pool, financé et mis en place un projet développé par le BPCR de Genève : Le Projet de Réinsertion des Jeunes à Risques (PRESJAR). Celui-ci, s'il n'a pas conduit directement à des collectes d'armes, a dû représenter un bon moyen "d'apprivoiser" la population dans le département. Même s'il n'a pas réellement de rapport avec le PCAD financé, lui, par la Commission européenne, il pourrait servir les intérêts d'une future action de lutte contre les ALPC illégalement détenues. D'après les résultats notés dans le rapport final du PCAD établi par le CPT cette action de substitution aurait enregistré de très bons résultats.

IV.5.3 Distribution de kits de travail

Le contrat initial prévoyait plusieurs milliers de kits de travail individuels distribués (outils agricoles ou commerciaux permettant de générer des revenus). Même si il n'y a pas eu, à proprement parlé, de "kits" constitués, il y a eu distribution de biens d'équipement en échange d'armes et de munitions, en fonction du nombre de points obtenus (Cf. tableau paragraphe IV.3.2)

Quelques uns ont même rapporté un nombre considérable de matériels de guerre en une ou plusieurs fois. En tout, 2020 détenteurs d'armes / munitions ont reçu des contreparties. A Brazzaville, certains se sont même regroupés afin de créer (jusqu'à 40 ex-combattants) des commerces de distribution, des débits de boissons et de petites structures de production. Quelques uns ont monté individuellement entreprises ou petits commerces en revendant tout ou partie des matériaux qu'ils avaient obtenus - (Distribution de bouteilles de gaz, fabrique de pièces de charpente, bar – restaurant, revente en semi gros, transport fluvial, peinture, production alimentaire, etc.). Des biens d'équipement très variés ont été délivrés Cf. liste en annexe X. Ils ne correspondent pas tous à des "outils de travail", mais servent au rééquipement individuel ou à la transformation des produits des commerces créés.

Il est cependant regrettable que les biens, revendus quelquefois sur le site même de leur remise, n'aient pas été conservés par la majorité des bénéficiaires en vue de la réalisation de projets plus pérennes.

IV.5.4 Amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement

Le contrat initial espérait une participation à l'amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement.

Le seul résultat se rapprochant de l'objectif cité plus haut dans ce domaine est l'organisation conjointe avec le bureau du Représentant spécial de la région des Grands Lacs, d'une conférence parlementaire sur la paix et la sécurité en République du Congo les 28 et 29 mars 2007 à la suite de la conférence parlementaire de la région des grands lacs qui s'est tenue en février 2007 à Kinshasa. Dans la déclaration de Brazzaville adoptée par les parlementaires à l'issue, il est demandé au gouvernement d'engager le processus de ratification du protocole de Nairobi, la révision de la législation nationale sur les armes à feu et de combattre énergiquement la prolifération des ALPC au Congo.

V Reprise synthétique des questions verticales:

PERTINENCE du projet :

- Dans la définition de son périmètre initial (objectifs, résultats attendus et moyens financiers attribués),
- Dans son approche stratégique visant à participer au retour de la sécurité comme préambule au développement,
- Dans le concept d'imbrication du PCAD dans le PNDDR,
- Dans la définition des moyens matériels et infrastructurels initialement prévus,
- Dans la détection de l'emploi des facilitateurs dans le processus de communication et d'identification des détenteurs.

Inadaptation:

- Dans la définition de ses zones géographiques d'intervention trop restreintes,
- Dans sa gestion des risques insuffisamment définie en phase préparatoire,
- Dans son évolution en marge du cadre législatif en vigueur en RC,
- Dans l'absence de prise en compte des composantes transversales,
- Dans le choix du mode opératoire de collecte et de remise en échange,
- Dans le choix de l'option de l'affectation de points par type d'armement privilégiant trop les munitions,
- Dans la comptabilité en données corrigées des matériels récoltés,

Le projet n'a enfin pas envisagé les besoins en formation et accès au crédit des détenteurs d'armes désireux de créer un commerce pérenne, les biens délivrés en échange revendus en masse reflètent leur inadéquation aux véritables nécessités.

EFFICACITE du projet :

- Par l'implication des personnels du PCAD,
- Par le choix de l'affectation des locaux du PCAD au plus proche du PNDDR,
- Par l'équipement du PCAD en moyens informatiques,
- Par le logiciel développé pour les commandes par le responsable des achats PNUD,
- Par le logiciel de gestion des entrées et sorties d'armements et de biens PLUCA développé par le PCAD.

Inefficacité :

- Des approvisionnements : La remise des contreparties a enregistré trop de retards, (préparation du catalogue et des commandes, appréciation des réalités du marché en direction de Brazzaville, collaboration entre le PCAD et le bureau des achats PNUD),
 - Du processus de recrutement définitif de personnels clef (CPT et assistant) du PCAD,
 - Du soutien apporté au PCAD par l'ensemble des partenaires impliqués,
 - Du processus de communication en direction des opérationnels terrains, relais institutionnels, partenaires locaux et détenteurs,
 - De la communication envers les détenteurs mécontents des retards,
 - De la procédure de collecte des armes par tournées chronopages et lourdes à mettre en oeuvre,
 - De la maintenance des moyens véhicules dédiés au projet,
 - De la prise en compte de la sécurité des manipulations, stockages et transports des armements,
- Le projet a de plus obtenu des résultats assez éloignés des objectifs initiaux.

EFFICIENCE :

- Insuffisante au regard du rapport des sommes engagées (1 999 500 euros) – des efforts déployés par tous les acteurs sur une durée de projet de 36 mois – du nombre effectif d'armes collectées (1 308) – du nombre de bénéficiaires (2 020) et du nombre de biens délivrés en échange d'armements (54 526),
- Une part plus importante aurait pu être engagée dans le processus de communication en amont des opérations (en direction des décideurs nationaux, des relais de terrain et des détenteurs),
- Un effort en vue de simplifier le processus de collecte en un point unique par période aurait diminué le coût de nombreux déplacements (dans un environnement où l'approvisionnement en carburant est parfois incertain) et de temps dédié (556 opérations de collecte),
- L'activation du centre de Kinkala a mobilisé les ressources en personnels et matériels du PCAD pour ne conduire à aucune collecte.
- De même, l'équipement du point de collecte de Brazzaville a représenté une dépense inutile puisqu'il n'a été finalement pas utilisé par le PCAD.

IMPACT :

- A vérifier lors d'une future action de désarmement au niveau des communautés traitées par les actions parallèles du PNUD,
- Effectif au niveau des quelques commerces et entreprises créés sur Brazzaville,
- Faible concernant les quartiers autres que ceux de Brazzaville nord,
- Faible concernant les acteurs des composantes transversales non pris en compte par le projet,
- Très faible en ce qui concerne l'amélioration de la capacité institutionnelle du gouvernement,
- Insuffisamment quantifiable au niveau des bénéficiaires en raison de l'absence de procédure de suivi,
- Installation d'une certaine méfiance des détenteurs quant aux délais de livraison des contreparties,
- Altération momentanée du marché local suite aux reventes massives de biens (ciment, etc.)
- Insatisfaction de la communauté internationale face aux résultats effectifs obtenus,
- Immobilisme des forces nationales en attente de la reconnaissance des options congolaises,
- L'action du PCAD même si tous attendaient de plus spectaculaires résultats a cependant participé à l'amélioration de la sécurité en débarrassant le Congo de 1 308 armes, 2 383 systèmes explosifs et 626 533 munitions de tous calibres.

VIABILITE :

- Les détenteurs ayant échangés leurs armes avec le PCAD peuvent être inscrits au PNDDR et bénéficier des mesures d'accompagnement de ce programme national.
- Les approches initiées par les initiatives du PNUD/BPCR (PRESJAR) peuvent permettre de futurs rebondissements dans le Pool.
- En fonction de la prise en compte de certaines recommandations, une future action pourrait s'implanter:
 - Tous les moyens matériels et infrastructures mis en place par le PCAD restent en place (à l'exception des véhicules déclassés) et pourraient être réutilisés.
 - une fois le problème des approvisionnements mieux appréhendé, un système de contreparties peut être à nouveau envisagé. Cependant, en cas de défaillance une perte de confiance pourrait anéantir toute action d'assistance future et entraîner de graves débordements de violence,
- Une fois les financements externes du PCAD terminés, seuls les quelques commerces créés pourront subsister.
- Au cas où le barème d'évaluation des armements (points) serait maintenu, une future action enregistrera le même ordre de résultats concernant la collecte d'armes et des munitions,
- Si la communication du PNUD reprend le système des données corrigées, la communauté internationale risque d'abandonner ses financements pour des projets de désarmements comme l'a déjà fait la Banque Mondiale.

C - Conclusions et Recommandations

I. Conclusions de la mission d'évaluation finale

Le Projet de Collecte des Armes pour le Développement s'est déroulé dans un environnement des plus défavorables. Le professionnalisme indiscutable de ses opérationnels, ainsi que tous leurs efforts ne pouvaient pas redresser la barre. Les moyens matériels dédiés, les recours répétés à des conseillers, les révisions d'objectifs, les retards accumulés, les tensions enregistrées entre les différents acteurs, les extensions de mise en oeuvre ont bien démontré le caractère critique de la situation.

Pourtant, la moisson des enseignements à tirer est riche et permettra de rebondir avec plus de succès lors d'une future action. La nouvelle situation au Congo devrait favoriser cette approche. De fait, les autorités, responsables, forces vives de la nation congolaise et ex-combattants comprennent le problème qu'impliquent la circulation et la détention des armes. Le règlement des tensions politiques, en particulier dans le Pool, n'a jamais été aussi tangible.

Il demeure cependant à ce que l'ensemble de la population s'approprie le processus de lutte contre les ALPC. Il reste à résoudre le système des données "corrigées" qui embrouillent les évaluations. Ce système finira par entraîner le désintérêt des acteurs nationaux qui déjà doutent de l'efficacité de ces projets sur leur territoire. A terme, un repli de la communauté internationale, principal bailleur de fonds des projets de DDR, est à craindre.

Pendant, le PNUD possède tous les atouts, l'expérience et les arguments pour coordonner une grande initiative nationale et internationale de désarmement au Congo. Il est en mesure d'enregistrer des résultats significatifs en agissant comme un coordinateur des forces engagées. Le PNUD doit redevenir l'acteur majeur dans la lutte contre les ALPC, l'amélioration de la sécurité et l'accès au développement au Congo.

II. Recommandations

Le PNUD, dans le domaine du DDR et celui du désarmement en particulier, est capable de drainer toutes les énergies pour la lutte contre les ALPC. L'impact de ses actions à l'international le destine à tenir le difficile poste de chef d'orchestre pouvant coordonner les actions de tous les partenaires concernés. C'est dans cette optique que la mission d'évaluation, au regard du déroulement du projet analysé plus haut propose, les recommandations suivantes.

II.1 Sensibilisation et coordination des partenaires

Le PNUD doit sensibiliser ses partenaires nationaux et internationaux afin de les impliquer dans un futur programme global de lutte contre les ALPC à l'échelle nationale.

Mettre en place un plan de sensibilisation afin d'informer et d'impliquer l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux et de s'appuyer sur les réseaux des forces vives de la nation congolaises.

Une structure de concertation et de coordination entre tous ces partenaires proposerait la création d'un programme d'intérêt national de lutte contre les ALPC pour définir et valider une stratégie commune. Cette instance se chargerait de l'élaboration d'un accord de participation afin d'assurer la collaboration de tous.

Mettre en place une structure de concertation et de coordination (comité de pilotage) d'un programme national global de lutte contre les ALPC.

La valeur ajoutée du PNUD par rapport aux diverses agences traitant du problème des ALPC, se situe dans la capitalisation des bonnes pratiques et dans sa capacité à traiter aux plus hauts niveaux des états et organisations. Il est nécessaire que le PNUD s'investisse plus dans l'aspect politique du volet de Désarmement, coordonnant les stratégies et déléguant les opérations de terrain à d'autres partenaires en faveur d'un meilleur contrôle de l'ensemble.

Prise en charge par le PNUD de la planification, l'organisation et la coordination des actions de désarmement sur le territoire de la République du Congo : sensibilisation, communication, implication, gestion, suivi, compilation des données, contrôle, évaluation, propositions et ouvertures.

Il est nécessaire de montrer à la nation congolaise que l'on peut tirer un bien d'un fléau et permettre que les armes soient non seulement définitivement détruites, mais aussi retraitées pour participer à la reconstruction de la nation.

Etudier les possibilités de retraitement des armes en vue de soutenir les initiatives de reconstruction : fonderies, sculptures commémoratives, œuvres d'art, mobilier urbain.

Les autorités nationales considèrent que les conditions pour la mise en oeuvre d'un volet communautaire ne sont pas réunies et offrent actuellement peu de possibilités de réussite auprès de la population.

Prendre en compte les recommandations nationales privilégiant une approche individuelle du désarmement

II.1.1 Les Institutionnels

Les parlementaires, élus représentatifs de la population, sont en mesure, par leurs réseaux, de sensibiliser et de relayer sur le terrain les informations et recommandations pour persuader la population de s'impliquer dans la lutte contre les ALPC. L'implication en amont des maires et des chefs de quartier qui gèrent au quotidien ce problème est indispensable.

Sensibiliser, informer et solliciter les relais institutionnels locaux et nationaux afin de les impliquer et de bénéficier de leur coopération sans réserve.

II.1.2 Les Femmes

Les femmes représentent un formidable relais en direction de la famille au sens large qui reste le véritable noyau de référence de la société congolaise. Elles sont au cœur du sujet puisqu'elles sont pratiquement seules à pouvoir convaincre hommes et enfants d'opter pour une solution pérenne de vie.

Se rapprocher du Ministère de la Promotion Féminine et de l'intégration de la Femme afin de pouvoir bénéficier de l'appui des relais de la société civile féminine. Recruter du personnel féminin au niveau opération / communication comme vecteur et interface.

II.1.3 Les Médias

Organes de presse, Radio Congo, Télévision Congolaise n'ont pas été sollicités avec la même force par le PCAD que par le PNDDR. Ces vecteurs pourraient sensibiliser, expliquer et convaincre les détenteurs et leur entourages de collaborer avec un futur projet de désarmement.

Organiser une campagne d'information et de sensibilisation d'envergure en direction de la population en préambule à toute action sur le terrain.

II.1.4 Les Eglises et institutions religieuses

La population congolaise reste extrêmement sensible à la vie religieuse. La Conférence épiscopale et l'Evêché de Kinkala sont parfaitement au courant de la situation qu'a pu vivre le PCAD dans le Pool et pourraient participer à des actions de sensibilisation et de persuasion.

Solliciter l'appui des réseaux religieux.

II.1.5 Les agences et organisations connexes

La lutte contre les ALPC est liée au domaine de l'environnement puisqu'elle inclut les problèmes liés au braconnage. Elle peut aussi s'appuyer sur les actions de lutte contre le VIH/Sida, contre la pauvreté... afin de pouvoir poser les bases d'une collaboration ne serait-ce qu'en termes de sensibilisation, d'appui et d'échange de données entre agences et organisations spécialisées.

Se rapprocher et s'appuyer sur toutes les agences spécialisées, les organisations gouvernementales ou non et les structures ayant vocation à participer à des actions de développement et, de fait, de près ou de loin à la lutte contre la prolifération des armes sous tous ses aspects.

II.2 Encadrement législatif

Un futur projet devrait inscrire son action dans un cadre légal qui permettrait une plus grande lisibilité dans le domaine des armes et munitions. Ce cadre établi, le PNUD pourrait proposer au Gouvernement une période d'amnistie suivi du renforcement de l'appareil dissuasif/répressif.

Proposer un soutien juridique au Ministère de la Justice et instances parlementaires pour compiler et rédiger les textes concernant la détention, l'utilisation et la circulation des ALPC. Proposer aux autorités une période d'amnistie dans le cadre légal redéfini en mesure d'assurer les remises de matériels de guerre.

Une campagne de communication en direction de la population, des détenteurs des forces de la Justice et de l'Ordre concernant le processus d'amnistie/remise de matériel prohibé est un facteur décisif de réussite.

Mettre en place une campagne de communication de terrain en vue d'informer sur le processus d'amnistie et de remise d'armement et le retour au cadre légal répressif en matière d'ALPC.

II.3 Optimisation du programme au niveau opérationnel

Le projet a enregistré de nombreux retards dus à la gestion des ressources et aux procédures de collecte fastidieuses qui se sont déroulées dans conditions de sécurité parfois hasardeuses.

II.3.1 La gestion des ressources humaines et matérielles

Le PCAD a souffert du manque de réactivité initial du service des achats du PNUD. Sans formation spécifique, un collaborateur ne peut pas assimiler la discipline des achats dans l'urgence.

Recruter un professionnel confirmé des achats pour ce poste à responsabilités.

Les facilitateurs ont réalisé un remarquable travail en direction des détenteurs. Les réussites du PCAD reposent en grande partie sur l'exploitation de leurs contacts. Pourtant, la reconnaissance financière de leurs implications et efforts n'a pas été prévue sur une ligne budgétaire initiale.

Prévoir un système de rémunération lié au nombre d'armes afin de pérenniser l'implication des facilitateurs, acteurs de première ligne.

En revanche, les Per Diem systématiques remis aux militaires congolais dédiés aux collectes et destruction apparaissent anormales. Les financements internationaux n'ont pas vocation à payer en sus des agents de l'état mis à disposition dans le cadre de leurs fonctions.

Envisager un système de récompense (médaille, témoignage de satisfaction, diplôme d'honneur, certificats de formation) comme forme de reconnaissance du professionnalisme des personnels militaires congolais. Prévoir un mécanisme de compensation pour d'éventuels déplacements à l'extérieur des garnisons.

En fin de projet, nul ne sait réellement ce que sont devenus les détenteurs qui ont rétrocédé leurs armes ni comment et à quoi ils ont consacré l'aide reçue en échange.

Créer une base de données confidentielle de suivi des bénéficiaires.

Un véhicule sur six a perduré jusqu'à la fin du PCAD. Sans ces ressources, un projet de collecte ne peut fonctionner correctement et en sécurité

Prévoir contractuellement des moyens de transport suffisants leur maintenance et leur remplacement éventuel.

Au cas où les détenteurs ramèneraient leurs matériels directement dans les locaux du PCAD, il est nécessaire de prévoir une procédure et un équipement adéquats.

Identifier et équiper un local de stockage temporaire adapté aux matériels sensibles.

II.3.2 approvisionnements

Les biens proposés en contrepartie doivent être identifiés et commandés de manière pragmatique. Les délais d'approvisionnement et de transport doivent être pris en compte afin que les échanges puissent être disponibles pendant la période de collecte.

Instaurer une étroite coopération entre le futur projet et le service des Achats du PNUD, Impliquer les partenaires institutionnels dans l'identification des articles à remettre Coopérer avec les Ministère du Commerce et des Transports (chaînes de production, distribution, difficultés de transport et formalités douanières).

La distribution de machettes (679 exemplaires fournis), revient d'un point de vue éthique, à remplacer une arme à feu par une arme blanche. Au Rwanda, Burundi, Côte d'Ivoire,... ces « outils » se sont révélés particulièrement meurtriers. Cependant, en appui des contreparties, un système complémentaire attractif pourrait être institué.

Interdire fermement la distribution de matériels type machettes pour des raisons de sécurité évidentes. Etudier un processus complémentaire d'incitation attractif (loteries, enchères, incitations fiscales, permis, diplômes...)

II.3.3 procédures de collecte

Les grilles de valorisation prennent trop en compte les munitions qui grossissent les chiffres annoncés, brouillent les évaluations de départ et faussent les données (Cf. Annexe VII). Le comptage des cartouches est chronophage. Un système d'évaluation accessible et rapide mettant plus l'accent sur la remise des armes devrait être mis en place.

Réviser la grille d'enregistrement du nombre de matériels récoltés. Abandonner le comptage des cartouches au profit l'adoption d'un système de pesage.

Les tournées ou remises d'armements directement dans les locaux du PCAD (non habilités à recevoir ce genre de matériels), ont absorbé une grande partie du temps des opérationnels du PCAD. Un système de quadrillage du terrain permettant une neutralisation immédiate conforme aux principes de sécurité doit être mis en place.

Adopter un processus de points de collecte équipés pour la neutralisation des armements.

Les armes hors service ont été collectées bien que la Convention stipulait le contraire. Ne pas les prendre en compte aurait signifié d'accepter de les renvoyer dans le circuit des pièces détachées où elles auraient pu continuer à représenter un danger pour la sécurité.

Prévoir contractuellement la poursuite de la collecte des armes hors service afin de les dégager des circuits de pièces détachées en les affectant d'un coefficient variable en fonction des dégradations.

11.3.4 mesures de sécurité

Les personnels du projet sont en contact direct avec du matériel de guerre. Il est impératif que soient respectées quelques règles élémentaires de sécurité au niveau de la manutention, du transport, et du stockage.

Renouveler les séances de sensibilisation et formation à la manutention, stockage et transport de matériel sensible pour tous les personnels civils et militaires impliqués dans le projet. Faire respecter impérativement les règles de sécurité élémentaires en matière de manutention, transport et stockage du matériel :

- **Dissocier armes et pièces de neutralisation (parade contre le vol)**
- **Séparer les armes des munitions (parade contre l'usage immédiat)**
- **Séparer les systèmes d'amorçage des munitions (risques d'explosion)**
- **Séparer les explosifs des systèmes de mise de feu (risques d'explosion)**

Annexes

Annexe I	Chronologie de la mission d'évaluation	26
Annexe II	Personnes contactées	31
Annexe III	Références documentaires	33
Annexe IV	Résultat de l'enquête de satisfaction	34
Annexe V	Catalogue des Indicateurs	35
Annexe VI	Motivation individualiste des détenteurs d'armes	36
Annexe VII	Mesures relationnelles des partenaires	37
Annexe VIII	Déroulement du projet 2004 - 2007	38
Annexe IX	Budget du Projet	40
Annexe X	Articles distribués en échange des armes	41
Annexe XI	Résultat des saisies par les Eco Gardes et la gendarmerie	42
Annexe XII	Résultats des collectes du PCAD	43
Annexe XIII	Ordonnance 62/24 du 16 octobre 1962	44
Annexe XIV	Livret explicatif réalisé par le PCAD	47

Annexe I – Chronologie de la mission d'évaluation

Période du 7 au 22 septembre

Samedi 08.09.2007

Siège du PNUD Brazzaville - PCAD

- Présentation générale de l'organisation du PNUD à Brazzaville.
- Présentation des infrastructures, des moyens et des personnels en place au PCAD.
- Présentation du contexte général d'action et remise des documents de travail à exploiter.
- Présentation et 1^o série d'entretiens avec les opérationnels du PCAD.

Dimanche 09.09.2007

Exploitation des documents relatifs au PCAD

Etude des données géographiques de la ville, de ses circonscriptions et de ses quartiers

Lundi 10.09.2007

Siège du PNUD Brazzaville

- Présentation, prise en compte des Termes de Référence de la mission d'évaluation finale.

Haut Commissaire à la Réinsertion des Ex Combattants

- Situation générale et historique (depuis 1999) et fonctionnement du HCREC.
- Analyse de la situation :
 - Divergence d'approche (mentalités locales)
 - Résultats obtenus
 - Volet communautaire (circulation des ALPC)
 - Difficultés de dialogue entre partenaires
 - Problématique des autres régions

Etablissement Central de Rechange, Réserve et Réparation des Armes et Munitions (ECRRRAM).

- Processus de stockage et de destruction des armes et munitions.
- Procédés particuliers
- Photos des destructions

PCAD / PNUD

- Problèmes des engagements pris (retards d'approvisionnement, annulation, livraisons en cours)
- Cas des machettes
- Confiance des détenteurs.
- Personnels du PCAD (CPT, secrétaire)
- Facilitateurs
- Moyens terrain du PCAD (état, nombre, maintenance)
- Locaux du PCAD moyens bureau
- Campagne de sensibilisation et d'information
- Suivi des projets
- Répercussion sur la mission

Mardi 11.09.2007

Assemblée Nationale de la RC - Commission Sécurité et Défense

- Suivi et contrôle des projets en direction des ex combattants
- Communication en direction des parlementaires (commission de sécurité et de Défense)
- Parallèle avec le projet IOM, le PNDDR
- Ressenti de la population envers le PNUD par rapport à l'UE
- Refonte de la législation (Nairobi)
- Approche nationale concernant la répression / persuasion
- Approche sociologique comportementale des congolais

Service Achats / *procurement* du PNUD

- Explications des retards dans les livraisons des contre parties
- Démarrage des activités
- Organisation des achats
- Conception du catalogue initial (spécificités, nombre de références, etc.)
- Coordination avec le PCAD
- Gestion informatique
- Planification et évaluation des besoins
- Gestion du flux des demandes
- Stockage des matériels
- Gestion de la communication envers les bénéficiaires
- Prise en compte des procédures d'achat
- Réalités du marché, de l'acheminement local
- Difficultés douanières

Mercredi 12.09.2007

Ambassade de France.

- Absence de feedback concernant le PCAD.
- Prépondérance médiatique du PNDDR sur PCAD
- Médiatisation peu en rapport avec les résultats
- Etat des armes récoltées

Quartier Général des forces armées congolaises

- Excellence de l'action des facilitateurs
- Pragmatisme des opérations.
- Situation du Pool : préambule au désarmement pour la population (volonté et décision politique)
- Anciens projets (Buenza, Niari) comme modèles
- Ressenti de la population (initiatives onusiennes)
- Pertinence du volet communautaire (intérêt immédiat donc individualiste des congolais)
- Risque de désintérêt de la population.

PCAD et PNUD

- Analyse sur l'élaboration de la stratégie (PNUD et UE).
- Faiblesses du catalogue proposé.
- Révision des compensations (formation professionnelle)
- Constat du trafic de biens (répercussions sur le marché local)
- Résultats sur la communication en direction de la population. Quartiers sud de Brazzaville.
- En direction des parlementaires (conférence sur la Paix et la sécurité en mars 2007, cassette PCAD)

Jeudi 13.09.2007

Délégation de l'Union Européenne

- Analyse des résultats
- Point objectif concernant l'évaluation
- Explication incompréhensions administratives

Mairie de Makelekele

- Armes en circulation dans le secteur
- Type d'armes observées récemment
- Etat d'esprit des détenteurs
- Impact du PCAD
- Rôle de la mairie et chefs de quartiers en matière ALPC
- Points de collecte

PCAD - ex combattants

- Réalisation de l'enquête
- Point des bénéfices apportés par l'action
- Indice de satisfaction concernant les échanges
- Propositions de renforcement des échanges (formation, soutien auprès des banques, incitations fiscales, organisation de loterie, etc.)
- Différences entre les différentes actions nationales (Gendarmerie)
- Craintes d'un fichage, volonté de période d'amnistie garantie
- Aspirations pour d'autres types de matériels
- Recommandations sur l'attribution de points en fonction du danger court terme

PCAD - facilitateurs

- Intéressement des facilitateurs
- Ramassage des munitions
- Etat d'esprit des détenteurs
- Opportunités futures

Brazzaville commerces et entreprises montées suite au projet.

- (Scierie, Débit de boisson, laiterie, glacier, restaurant – Bar, Distributeur de gaz)
- 9/10 ont été financés grâce à la revente des matériels donnés en échange.
- Trafic de ciment.
- 80% des projets correspondent à des structures individuelles
- 10% à des distributeurs 2/3 personnes
- 10% à des entreprises employant plusieurs personnes.

Vendredi 14.09.2007

Direction Générale de la Gendarmerie nationale de la RC :

- Ressenti concernant le PCAD
- Expérience programmes antérieurs (IOM)
- Résultats du PNDDR
- Opération de récupération de la Gendarmerie
- Etat d'esprit des détenteurs
- Opportunités du volet communautaire (agglomération, zones rurales)
- Coordination des acteurs

Vendredi 14.09.2007 (suite)

Primature de la république du Congo

- Coopération avec le PCAD
- Collaboration PNUD PNDDR
- Etat d'esprit des détenteurs
- Opportunités futures

Ministère de la Justice - Direction de la Coopération

- Révision des textes
- Difficultés rencontrées
- Législation en matière d'armes
- Souhait d'un appui à la compilation & la rédaction

Siège du PNUD Brazzaville

- Possibilité de déplacement dans le Pool

Ministère de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre.

- Coordination avec le PCAD
- Etat d'esprit des Ex combattants
- Destruction des armes
- Zones géographiques choisies
- Etat des armes collectées
- Interpellation dans les instances du Comité de pilotage
- Sélection des personnels PCAD
- Législation régulant les armes

Siège de la Wildlife Conservation Society à Brazzaville

- Liaison entre WCS et Ministère
- Ressenti de l'action du PCAD
- Opportunité de collaboration future

Samedi 15.09.2007

Bureau du Conseil National des Républicains (CNR)

- Accord en vue d'un désarmement
- Etat d'esprit des détenteurs
- Situation des événements du 10 septembre
- Opportunité d'un arbitrage international
- Opportunité de collaboration avec PNDDR dans le Pool
- Processus de collecte dans le Pool

Délégation générale chargée de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre

- Accords de démobilisation dans le Pool
- Etat d'esprit des détenteurs
- Intérêt d'un arbitrage international
- Opportunité de rencontre
- Situation sécuritaire dans le Pool

Dimanche 16.09.2007

PNUD Brazzaville

- Analyse des documents
- Exploitation des enquêtes
- Exploitation des données

Brazzaville

- Entretiens avec ex combattants

Lundi 17.09.2007

Lieu de collecte équipé de Brazzaville

- Raison de son inemploi lors du PCAD
- Administration des lieux
- Entretiens avec ex combattants
- Rémunération des bénévoles
- Processus possible de collecte

Enceinte de stockage–OUENZE

- Définition
- Procédures
- Opportunité d'extension

Sénat de la République du Congo - Commission Sécurité et Défense

- Communication du PCAD / PNDDR
- Position du Sénat concernant l'achat des armes
- Ordre politique du domaine
- Opportunités de revisiter l'ARR (1960-65)
- Opportunité de communication future (octobre)

Mardi 18.09.2007

Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire - DG programmes et projets en coopération

- Mise en œuvre du PCAD
- Relations entre partenaires (UE/PNUD)
- Communication du PCAD
- Volet communautaire (réalités terrain)
- Difficultés des opérations PCAD et impact direct
- Opportunité d'un processus d'implication de toutes les forces vives

Direction de la Sécurité Publique - Police Nationale du Congo (DGPN)

- Degré de collaboration entre PCAD Police nationale
- Circulation et la détention des ALPC
- Sensibilisation au projet
- Opportunité du soutien de la DGPN
- Législation

Ministère de la Promotion de la Femme et de l'intégration de la Femme au Développement -

Direction générale de la Promotion de la Femme –.

- Degré de prise en compte par le PCAD
- Etat d'esprit, aspirations des femmes
- Opportunités de collaboration
- Opportunités de communication commune

Mercredi 19.09.2007

Siège du PNUD Brazzaville

- Point de situation
- Demande de clearance (Pool)
- Demande extension (phase terrain)
- Volet communautaire

OMS Congo

- Aucune sollicitation PCAD
- Impact du projet IOM
- Absence de rapprochement PNUD - OMS depuis.
- Opportunité d'une action coordonnée
- Possibilités de collaboration (composante sectorielle, communautaire)
- Situation épidémiologique au Congo (cas du Pool)

Jeudi 20.09.2007

Mairie de Ouenze

- Découverte du PCAD
- Résultats obtenus / situation quotidienne
- Opportunité d'impliquer la mairie
- Etat d'esprit des détenteurs

Ministère des Eaux et Forêts et de l'environnement - Direction de la Direction de la Faune et des

Aires Protégées - Groupe de travail Interpol sur la criminalité environnementale

- Absence de contact PCAD
- Prise en compte des braconniers
- Coordination des acteurs du désarmement
- Aspect politique
- Gestion de l'instruction et des armes au Ministère
- Application de la législation
- Processus de chasse aux armes et munitions de guerre
- Protection des Réfugiés armés (HCR, OCHA)
- Avancées techniques de détection
- Trafic aux frontières (RDC, Cameroun)
- Zones d'actions principales

PNUD Congo Bureau du Résident

- Recadrage (DDR)
- Grande qualité de la communication
- Information au plus haut niveau
- Sensibilité des informations
- Actions communautaires
- Coopération des forces armées
- Sécurité (interdiction déplacement Pool)
- Composantes transversales (hors sujet)
- Implication financière de l'Etat obligatoire
- Recommandations HCRC (Interruption Brazzaville sud)
- Cas du Pool
- Relations UE / PNUD
- Point de situation

Mairie de Ouenze

- Découverte du PCAD
- Résultats obtenus / situation quotidienne
- Opportunité d'implication de la mairie
- Etat d'esprit des détenteurs

Délégation de l'Union Européenne au Congo,

- Point du projet
- Réunion de Restitution (T d R)
- Analyse des résultats
- Efficacité de l'opération.
- Relations UE/PNUD
- Contre évaluation

Vendredi 21.09.2007

Délégation Générale chargée de la Promotion des Valeurs de Paix et de la Réparation des Séquelles de Guerre.

- Entretien hors Pool (initialement organisé le 24)
- Explications du Pasteur NTUMI
 - Motivations du refus du PCAD dans le Pool
 - Conditions politiques requises
 - Garanties de réinsertion avant processus de désarmement
 - Etat sécuritaire du Pool
 - Mandat défini par le Président de la République du Congo
 - Opportunités futures

PNUD Brazzaville Bureau des Projets de Gestion Intégrée des Catastrophes Naturelles et des Risques :

- Volet communautaire Pool (financement, objectif, processus, résultats et réalisations)
- Renforcement des capacités des forces congolaises (BPCR gestion des stocks d'armes, réhabilitation des armureries, logiciel DREAM).
- Efforts en communication à faire

Fin de la phase terrain

Période du 23 au 27 septembre 2007

Compilation, analyse et exploitation des données, récupération des derniers éléments en provenance du Congo.

Ministère de la Communication Direction Opérationnelle du Service Marketing de Radio Congo

- Découverte du PCAD
- Collaboration avec PNDDR
- Opportunités de coopération future / business plan / impact

Ministère de la Communication Direction Opérationnelle de la télévision nationale

- Découverte du PCAD
- Collaboration avec PNDDR
- Opportunités de coopération future / business plan / impact

Siège du Small Arms Survey Genève

- Point sur la situation au Congo
- Opportunités futures de désarmement

Siège du Bureau de Prévention des Crises et du Relèvement UNDP Genève

- Précisions volet communautaire
- Politique PNUD concernant le désarmement
- Point sur le PCAD / PNDDR
- Point de situation général

Présidence de la conférence épiscopale du Congo

- Négociations dans le Pool
- PCAD antenne Kinkala
- Processus DDR dans le Pool
- Utilisation des réseaux - sensibilisation
- Condition collecte ALPC (Pool)
- Opportunité de collaboration (Conseil Œcuménique)

Direction générale du chemin de fer Congo - Océan (CFCO)

- Découverte du PCAD
- Procédure de règlement rapide (Pointe Noire)
- Déficit en moyens
- Remontée de l'information

Annexe II – Personnes contactées

Interlocuteurs contactés

Les évaluateurs fondent aussi leur analyse et leurs recommandations sur les commentaires des interlocuteurs avec qui ils ont eu le privilège de s'entretenir au fil de leur mission. Les termes de référence de la mission d'évaluation ont été remis, après accord du PNUD, à chacun d'entre eux avant l'entretien.

Remerciements

Ils remercient très sincèrement toutes ces autorités, experts, spécialistes et acteurs du projet qui nous ont consacré leur temps et leur expertise en acceptant de nous recevoir souvent dans l'urgence et sans préavis.

Dans l'ordre des entretiens:

NOMS	FONCTIONS	ORGANISATION	LIEU
M. Yves SMITH	Chef de Projet	Programme des Nations Unies pour le Développement	Brazzaville
Mme Violet KAKYOMYA	Représentant Résident par Intérim	Programme des Nations Unies pour le Développement	Congo
Mlle Emelyne BAHANDA	Responsable de l'Unité Gouvernance et Consolidation de la Paix	Programme des Nations Unies pour le Développement	Brazzaville
M. le Capitaine JB. KIHOUSINGA	Assistant aux opérations	PCAD	Brazzaville
M. le Ministre Michel NGAKALA	Haut Commissaire à la Réinsertion des ex combattants	HCREC de la République du Congo	Congo
Mme. Madeleine YILA	Directeur de Cabinet du HCREC	HCREC de la République du Congo	Brazzaville
M. le Ministre Pierre NZILA	Président de la Commission Sécurité et Défense	Assemblée Nationale de la RC	Congo (Député Cuvette – OKOYO)
Mlle. Maryline Orsini	Responsable du service Achats	Programme des Nations Unies pour le Développement	Congo
M. le Colonel Yves LALLEMAND	Attaché militaire de défense	Ambassade de France	Brazzaville
M. le Général de Division Charles Richard MONDJO	Chef d'Etat Major des forces armées congolaises	Ministère de la Défense de la RC	Congo
M. Yves TIELMANS	Chef de la Section Contrats et finances	Délégation de l'Union Européenne	Congo
M. le Secrétaire général	Secrétaire Général de la mairie	Makelekele	Brazzaville sud
M. le Chef de quartier	chef de quartier	Madibou	Makelekele
M. le Chef de quartier	chef de quartier	Mayona	Makelekele
Messieurs les ex-combattants	Ex combattants	réinsérés et créateurs d'entreprise	Congo
Messieurs les 3 facilitateurs	Facilitateurs	collaborateurs du PCAD	Brazzaville
M. le Général de Division Gilbert MOKOKI	Directeur Général de la Gendarmerie nationale de la RC	Ministère de la Défense de la RC	Congo
M. Urbain BOUKONO BASSIMBA	Conseiller politique de M. le 1er Ministre de la RC	Primature de la RC	Congo
M. LOUYA	Directeur de la Coopération	Ministère de la Justice de la RC	Congo
M. Le Colonel Barthélemy GAYABA	Conseiller Administratif et Juridique du Cabinet	Ministère de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre de la RC	Congo
M. Bryan CURRAN	Directeur	Wildlife Conservation Society	Congo

M. Jean De Dieu NTADI	Attaché coordonnateur	Conseil National des Républicains (CNR)	Pool
M. Jean Gustave NTONDO	Conseiller Politique particulier du Ministre	Délégation générale chargée de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre en RC	Congo
Son Excellence M. Gabriel ZAMBILA	Président de la Commission Sécurité et Défense	Sénat de la République du Congo	Congo
M. Hervé GOSOLIN	Ancien CPT du PCAD	PNUD	Congo
M. Michel ELENGA EKOBO	Direction Générale des programmes et projets en coopération	Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire de la RC	Congo
M. Le Colonel MOUKALA-TSOUMOU	Directeur de la Sécurité Publique et Directeur Général de la Police Nationale du Congo par intérim (DGPN)	Ministère de l'Intérieur	Congo
M. le Colonel Etienne MAKAMONA	Chef du secrétariat opérationnel	Direction Générale de la Police Nationale de la RC	Congo
M. le Commandant Guy Edouard TAT	Chef du Service Réglementation	Direction Générale de la Police Nationale de la RC	Brazzaville
Mme. Louise Thérèse BOTAKA	Directrice Générale de la Direction de la Promotion de la Femme	Ministère de la Promotion de la Femme et de l'intégration de la Femme au Développement	Congo
Dr Norbert BIDUNGA	Conseiller VIH/SIDA	Représentation OMS Congo	Congo
M. PACO BOCKANDZA	Directeur de la Direction de la Faune et des Aires Protégées	Ministère des Eaux et Forêts et de l'environnement	Congo
M. Aurélien AGBENONCI	Représentant Résident	Programme des Nations Unies pour le Développement	Congo
M. Guy Parfait BOUMAKANI	Secrétaire Général	Mairie de Ouenze	Brazzaville Nord
M. Joseph LEKIBI	Chef du quartier	Quartier 58 bis	Ouenze
M. Eloi KOUADIO	Chargé de Projets de Gestion Intégrée des Catastrophes Naturelles et des Risques	Programme des Nations Unies pour le Développement	Congo
Mme. l'Ambassadeur Dominique PAVARD	Chef de la Délégation	Union Européenne	Congo
M. le Ministre Frédéric BINTSAMOU / Pasteur Révérend NTUMI	Haut Commissaire Délégué Général	Délégation générale chargée de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre en RC	Congo
M. Etienne KOUAKOUA	Chef du service Marketing de Radio Congo	Direction Opérationnelle du Ministère de la Communication	Congo
M. Dominique MAYOULOU	Chef des Relations Publiques de la Télévision congolaise	Direction opérationnelle du Ministère de la Communication	Congo
Monseigneur PORTELLA MBUYU	Evêque de Kinkala et Président de la Conférence Episcopale du Congo	Présidence de la Conférence Episcopale du Congo	Pool
M. BOUGUEMI	Chef de service exploitation (CFCO)	Direction générale du chemin de fer Congo - Océan	Congo
M. Robert MUGGAH	Chargé de Projet au SAS, Membre associé du Conseil de recherche en Sciences Sociales	Université de Genève - Small Arms Survey	Genève
M. Luc LAFRENIERE	Senior Field Adviser Conflict Prevention & Recovery Team	Bureau pour la Prévention des Crises et le Relèvement (PNUD)	Genève

Annexe III - Références documentaires

1- Documents papiers fournis par le PNUD

Intitulé	Référence	Date sortie	Date de remise
Convention de financement pour le projet de collecte et destruction des armes pour le développement entre la Commission Européenne et la RC	9162/COB – COB 7017 000 IX° FED	avril 2004	08.09.07
Convention de contribution de la Communauté européenne	Union Européenne	juin 2004	08.09.07
Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du PCAD	PNDDR - PNUD	avril 2005	08.09.07
Rapport de mission– PNUD	J. C. PERRUCHOT	avril 2005	08.09.07
Rapport intermédiaire du PCAD	PCAD - PNUD	juin 2005	08.09.07
Rapport du Small Arms Survey - Evaluation de base sur la circulation des ALPC en République du Congo	Ryan NICHOLS & Robert MUGGAH	sept. 2005	08.09.07
Rapport intermédiaire– demande d'amendement à la convention de contribution	PCAD - PNUD	sept. 2005	08.09.07
Demande d'extension de la convention	PCAD – PNUD	sept. 2005	08.09.07
Rapport intermédiaire exceptionnel - appui à la demande d'amendement à la convention de financement	PCAD– PNUD	février 2006	08.09.07
Rapport de la mission UNDP/BPCR/UALD	L. LAFRENIERE /BPCR	avril 2006	08.09.07
Rapport intermédiaire exceptionnel– demande d'amendement à la convention de contribution	PCAD– PNUD	mai 2006	08.09.07
Rapport intermédiaire – demande de versement de la deuxième tranche	PCAD– PNUD	oct. 2006	08.09.07
Rapport intermédiaire – demande d'extension de la phase de mise en oeuvre	PCAD– PNUD	janv. 2007	08.09.07
TdR pour la mission d'évaluation finale	PCAD – PNUD	juin 2007	10.08.09
Base de donnée électronique PLUCA	PCAD - CPT	déc. 2005	17.09.07
La lettre d'information du PCAD	PCAD – PNUD	sept. 2007	20.09.07

La vidéo "au nom de la paix" n'a pas été disponible pour les évaluateurs.

2- Autres sources

Intitulé	Référence	Date sortie	Date remise
Synthèse des enseignements dégagés : les ALPC	PNUD bureau de l'évaluation	oct. 2002	07.09.07
Rapport national sur la mise en oeuvre du programme d'action adopté par la conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	Ministère des affaires étrangères de la coopération et de la francophonie – République du Congo	mai 2003	12.09.07
Ordonnance n° 62-24 du 15 juin 1962 fixant le régime des matériels de guerre, des armes et des munitions	Journal Officiel de la République du Congo	juin 1962	14.09.07
Enquête nationale de séroprévalence en 2003 - Congo	OMS	2003	19.09.07
Rapport final narratif du PCAD	H. GOSOLIN	juillet 2007	23.09.07
Rapport spécial du SAS – Small Arms Availability Trade & Impacts in the Republic of Congo	DEMETRIOU, MUGGAH, BIDDLE	avril 2002	27.09.07
BCPR Strategic Review by Small Arms Survey	Robert MUGGAH	2005	27.09.07
Small Arms Survey 2007 – Gun & the city –	Small Arms Survey	juin 2007	27.09.07
The anatomy of disarmament, demobilisation and reintegration in the Republic of Congo	Robert MUGGAH	avril 2004	27.09.07
Rapport de la mission d'évaluation du Programme de réinsertion des ex miliciens et de ramassage des armes légères – IOM	Claude THUREAU	août 2001	28.09.07
Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards	Inter-Agency Working Group on DDR	déc. 2006	28.09.07
UNDP Practice Note – Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants -	UNDP/PNUD	2006	28.09.07

Annexe IV - Résultat de l'enquête de satisfaction

Plusieurs séances informelles ont été nécessaires afin de faire remplir le questionnaire prévu par les Termes de Référence de la mission. L'équipe du PCAD a permis une première séance très instructive en réunissant un groupe de "remetteurs", puis au fil de la mission l'équipe a pu s'entretenir avec quelques ex combattants ayant remis des armes au PCAD.

En revanche, la totalité des interrogés n'a pas souhaité voir figurer son nom sur le questionnaire qui est donc demeuré confidentiel. A partir de ce constat, les chiffres obtenus ne peuvent totalement être considérés comme une réalité absolue.

Ils demeurent cependant intéressants car reprenant globalement les impressions dégagées lors des divers rencontres avec d'autres acteurs que les ex combattants.

Les principaux résultats sont collationnés dans le tableau ci-dessous.

Questions	Réponse proposée I	Réponse proposée II	Réponse proposée III
Vecteur initial de connaissance du PCAD	90 % Facilitateurs	5% Bouche à oreille	5% Affiches
Raisons de remise de l'armement	100% motivé par les contreparties		
Armes remises en totalité	75% NON		
Raisons de la non remise en totalité	50% contreparties faibles	25% pour ma protection	25% par manque de confiance
Connaissance d'autres personnes n'ayant pas participé au PCAD	80 % OUI	10% NON	10% Ne sait pas
Usage fait des contreparties	50% revente totale	30% revente partielle	20% démarrage activité génératrice de revenus
Soutiens supplémentaires nécessaires	50% Accès au crédit	30% Formation technique	20% Outils supplémentaires
Usage de l'argent des reventes	75% Achats d'outils ou d'équipements	25% Achat de nourriture et/ou vêtements	
Niveau de satisfaction :			
Quantités des contreparties	100% Très mauvaise		
Qualité des contreparties	10 % Excellente et très bonne	80% Bonne	10% mauvaise
Délais de réception	100% très mauvais		
Relations avec le PCAD	10% excellentes	40% très bonnes	50 % bonnes

Annexe V - Catalogue des Indicateurs

A - Lecture des données de collecte d'armes

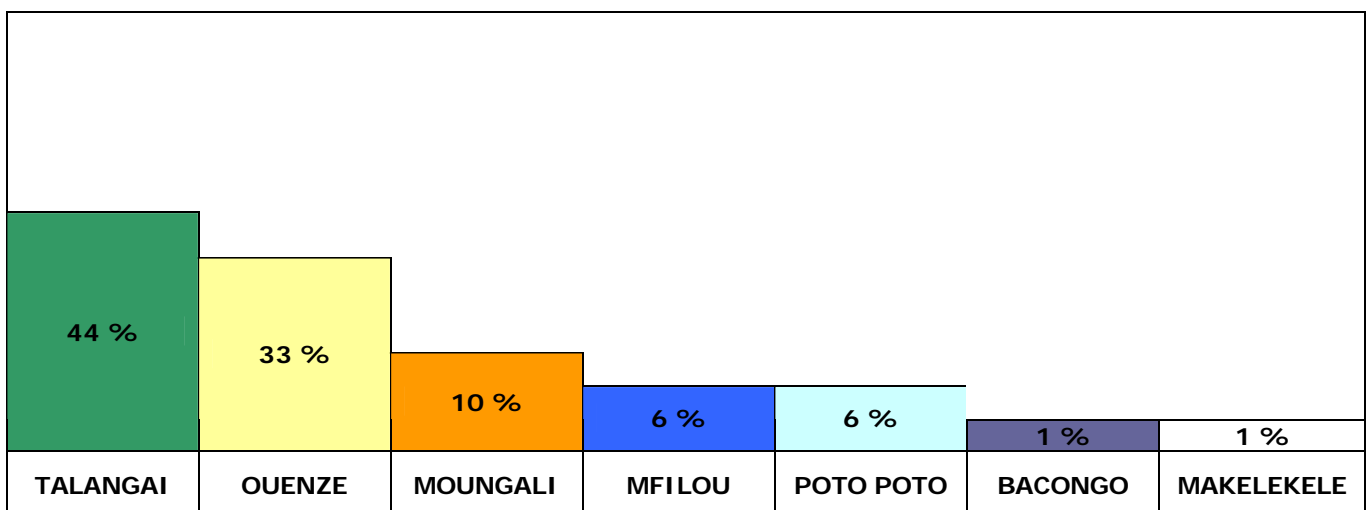
Nombre d'armes					
	Estimation SAS 2005	Cible Convention financement Union Européenne 2004	Révision PNUD 2006	Récolte PCAD 2004-2007	Restant Congo 2007
Données brutes	34 000	15 000	10 000	1308	32 692
Pourcentage	100	44,1	29,4	3,8	96,15
Données corrigées PNUD				9827	24 200
Pourcentages PNUD				29,4	71,17

Le projet PCAD peut s'évaluer soit sur la base de 3,8 % de réduction des armes soit sur la base "corrigée" de 29,4 %. La communication du PNUD se fait sur la deuxième solution.

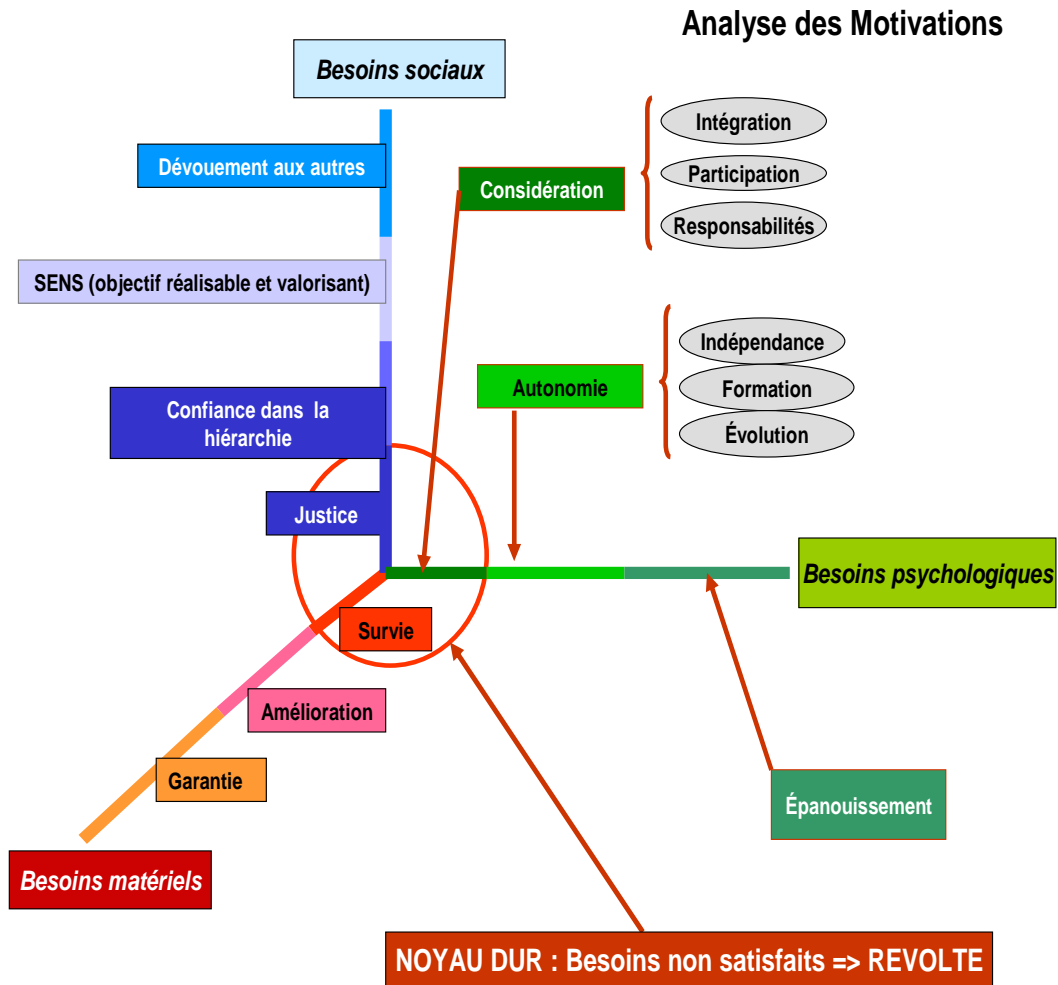
B – Caractérisation des remises

Caractérisation des remises (2020 bénéficiaires)	
Communautaires	0 %
Détenteurs groupés	18 %
Individuelles	82 %

C – Répartition géographique des collectes à Brazzaville (98 % des opérations)



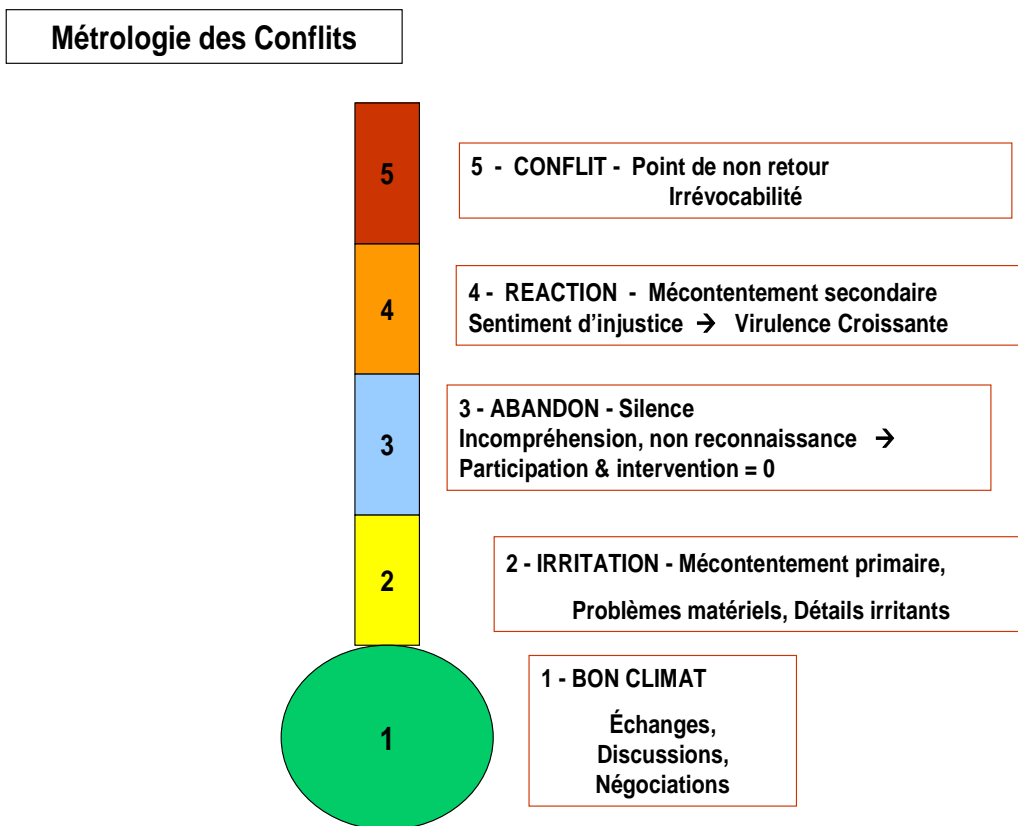
Annexe VI - Motivation individualiste des détenteurs d'armes



D'après les entretiens avec les autorités de la République du Congo (gouvernementales, institutionnelles), les acteurs terrain (mairies, quartiers, opérationnels, facilitateurs) et les bénéficiaires (ex combattants et autres détenteurs d'armes), l'état d'esprit des cibles identifiées pour la remise d'armes se situe dans la zone du "noyau dur" entouré dans le schéma ci-dessus, concernant les besoins matériels.

La motivation des acteurs à une potentielle remise d'armes est ainsi d'ordre plus individualiste que communautaire puisque ses besoins matériels en sont au niveau de la "survie". Cela ne peut pour l'instant permettre un accès au niveau du "besoin social" qui correspondrait à l'approche communautaire.

Annexe VII - Mesures relationnelles des partenaires



D'après les diverses conversations que l'équipe a pu avoir avec les autorités de la République du Congo (gouvernementales, institutionnelles, forces de l'ordre, HCREC), avec les représentants de la Délégation Européenne au Congo et avec les représentants du PNUD Congo, concernant l'approche stratégique et la mise en œuvre du projet, l'équipe d'évaluation a pu déceler divers degrés de relations entre tous ces acteurs. Ils peuvent être évalués par la modélisation schématisée ci-dessus.

Sans avoir atteint le dernier niveau 5, il appartient à chacun, en partant de sa propre analyse, de faire l'effort de revenir au premier niveau relationnel afin qu'une action future puisse se dérouler dans les meilleures conditions avec la participation pleine, entière et inconditionnelle de tous.

Annexe VIII – Déroulement du projet 2004 - 2007

Déroulement du projet
Juin 2004 –Dec. 2005

Durée Projet	Mois	Points clef PCAD	Points clef PNDDR	Points clef autres
Projet initial	juin-04	Lancement du projet		
	juil-04			
	août-04			
	sept-04			
	oct-04			
	nov-04	Sensibilisation Brazzaville Nord		
	déc-04	Sensibilisation Brazzaville Sud Consultant Lafrenière Transfert fonds CE		
	janv-05			
	févr-05			
	mars-05	Etude Lafrenière	Lancement adopté	
	avr-05	Etude Perruchot		
	mai-05			
	juin-05	Etude SAS		
	juil-05	CTP permanent		
	août-05	Recrutement Adjoint + Assistant		
	sept-05	BCPR+Survey+ Doc de stratégie Ops+ Validation catalogue		
	oct-05			
	nov-05	Début collectes Brazzaville		PRESJAR
	déc-05			

**Déroulement du projet
Juin 2006 – Juin 2007**

Durée Projet	Mois	Points clef PCAD	Points clef PNDDR	Points clef autres
1° Extension	janv-06			
	févr-06	Ouverture Kinkala	Lancement PNDDR →2009	
	mars-06	1° Arrivées d'articles, bûcher symbolique		
	avr-06	Destruction 1		
	mai-06			
	juin-06			
	juil-06			
	août-06	Destruction 2		
2° Extension	sept-06			
	oct-06			
	nov-06	Interruption et clôture des collectes		
	déc-06			
	janv-07	Fermeture Kinkala / 2 Véhicules en moins		BCPR formation gestion armureries
	févr-07			
	mars-07			Mission Vézina, Conférence parlementaire
	avr-07	2 derniers PMAK récupérés		Mission Evaluation des armureries
	mai-07		1er enregistrement PNDDR	
juin-07	Destruction 3			

Annexe IX - Budget du Projet

Financement de la Commission Européenne

	Budget initial	Première tranche UE 14/02/04	Deuxième tranche UE 07/02/07	Budget Final (31/12/06)	Reliquat CE
Equipements (kits) Collecte, transport et destruction	1 300 000			1 236 479	
Personnels	472 962			565 949	
Fonctionnement	113 913			144 448	
Suivi évaluation	50 000			40 000	
Audit	50 000			40 000	
Imprévus	12 625			12 625	
Total €	1 999 500	1 159 266	812 713	1 999 500	27 521

Préfinancement (80 % du budget les 12 premiers mois)	1 159 266 €
Montant prévisionnel des paiements annuels supplémentaires (Reliquat du budget des 12 premiers mois et 95 % des 6 derniers mois)	812 713 €
Montant prévisionnel du paiement de solde	27 521 €
La première tranche de 1 159 266 euros a été réglée le 14 décembre 2004, la deuxième de 812 713 euros le 7 février 2007.	

Annexe X - Articles distribués et barème de cotation des armements

Matériels	Nombre de Points nécessaires	Quantités délivrées	Matériels	Nombre de Points nécessaires	Quantités délivrées
Arrosoir plastique de 12 L	30	13	Moulin à pâte arachi. élect. (3cv)	2100	0
Bastingue (6m)	30	2 940	Moulin à saka-saka élect. (3cv)	2100	0
Bicyclette	250	258	Moteur H. bord – arbre L (25 Cv)	NPI	1
Bidon (25 L)	NPI	197	Motopompe (36m3/h)	1700	4
Bidon (100 L)	NPI	4	Moulin à fougou élect. (5cv)	3200	10
Bidon d'huile arachide (5L)	NPI	31	Moustiquaire imprégnée	25	219
Bidon d'huile de 25 litres	60	391	Niveau de maçon	20	5
Boite à outil universelle	250	13	Pagne Sosso	NPI	47
Boite à outils mécanique	250	0	Peinta	NPI	40
Brouette	90	2 046	Pelle avec manche en bois	15	258
Chaîne musique	NPI	1	Pétrisseur de manioc élect. (3cv)	2400	1
Chaise plastique	25	9 413	Phosphate de zinc	NPI	1
Congélateur de 351 litres	1170	25	Photocopieur laser monochrome	2750	5
Congélateur de 461 litres	1350	22	Pince universelle	15	11
Corde nylon (10mm X 25m)	40	2	Pioche avec manche en bois	20	27
Couverture (2 places)	30	375	Planche bois blanc (6m)	40	920
Dictaphone	NPI	1	Pot de durcisseur	NPI	6
Drap de lit (2 places)	15	396	Pot de peinture Epoxy	NPI	6
Equerre, 150 x100, en acier inox	20	1	Presse à brique à terre monobloc	800	0
Fûts de colle AC 23 (140 Kg)	NPI	1	Presse huile palme élect. (3cv)	4300	0
Fûts de colle AC 23 (220 Kg)	NPI	1	Pulvérisateur à dos	190	7
Fûts de résine (220 Kg)	NPI	1	Râteau avec manche en bois	10	142
Grillage grosse maille (25 m)	110	39	Réchaud à gaz 2 feux, inox	65	27
Groupe électrogène (3 Kva Diesel)	NPI	1	Réchaud à pétrole	25	43
Groupe électrogène (0.950Kva-ess)	267	11	Réchaud électrique 2 plaques	95	6
Groupe électrogène (5kva-Diesel)	6500	23	Régulateur stabilisateur 2000VA	200	7
Hache avec manche en bois	15	115	Sac Calcilu	NPI	100
Houe avec manche en bois	15	324	Sac Ciment (50 Kg)	NPI	4 830
Kit de pêche	NPI	1	Sac Titane (25 Kg)	NPI	15
Lampe « Luciole »	50	1 272	Sac Tylose (25 Kg)	NPI	1
Latte bois blanc (6m)	12	233	Scie à bois	15	22
Latte bois rouge (6m)	15	757	Scie à bois élect.	1500	0
Lime à bois	10	5	Scie sauteuse élect.	1170	3
Machette	10	679	Semences agricoles	250	0
Marteau	20	9	Table plastique	70	201
Matelas standard (1 place)	50	2 006	Tenaille	10	9
Moteur hors bord – arbre long (15Cv)	6854	20	Tôle de 3kg	15	11 663
Moteur hors bord – arbre C (15Cv)	6854	2	Tôles de 4kg	16	14 138
Ustensiles de cuisine (*)	315	18	Torche métallique, 2 batteries	10	51
NPI = Non Prévu Initialement			Tronçonneuse 0.70	2730	54

Beaucoup de détenteurs ont revendu leurs marchandises dans la foulée. Les contreparties distribuées ont permis à plusieurs bénéficiaires du projet de démarrer une activité : Fabrique de peinture, maraîchage, commerce d'huile d'arachide, unité de transformation de fougou, débits de boisson, transport fluvial, découpe de bois

Barème de cotation des armes et munitions

	Armes, munitions et explosifs	Valeur en points
Armes	1 lance roquette, mitrailleuse...	400
	1 fusil d'assaut (PMAK, SKS, UZIS...)	200
	1 Arme de poing	100
Munitions et explosifs	1 engin explosif (Grenade, roquette, TNT...)	50
	1 munition gros calibre	25
	1 cartouche ou 1 système de mise à feu	1

Annexe XI - Résultat des saisies par les Eco Gardes et la gendarmerie

Résultat des collectes des Eco Gardes

	2005	2006	Janvier - juillet 2007	Total saisies
ALPC	10	23	4	37
Munitions	152	1709	246	2107
Chargeurs	5	29	8	42
Grenades	1	5	0	6
Poignards	0	2	0	2

La Direction des Aires et de la Faune protégées a communiqué les N° de série des armes saisies

Résultat des collectes de la Gendarmerie nationale

<p>1395 fusils d'assaut (PMAK) depuis janvier 2006.</p> <p>Contrepartie = 100 000 CFA</p> <p>-Sources : Direction de la Gendarmerie nationale de la RC-</p>
--

Annexe XII - Résultats des collectes du PCAD

Les grenades d'exercice récoltées n'ont pas été comptabilisées	
ARMES	
Lances roquette	10
Fusils mitrailleurs	13
Pistolets mitrailleurs (PMAK)	1 186
Fusils (SKS 44)	93
Lances grenades	1
Pistolet	5
Total	1308
Munitions PC et GC	
Obus	13
Munitions gros calibre	40 644
Cartouches lancement	17
Cartouches	585 859
Total	626533
Grenades, Explosifs, Roquettes, Allumeurs	
Grenades Offensives	301
Grenades Défensives	616
Grenades irritantes	20
Grenades antichars	73
Grenades à manche	39
Grenades à fusil	262
Pains de TNT	500
Roquettes	52
Fusées Obus	204
Allumeurs Grenade	316
Total	2383

Annexe XIII – Ordonnance 62/24 du 16 octobre 1962

1^{er} Novembre 1962

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

815

REPUBLIQUE DU CONGO

Ordonnance n° 62-24 du 16 octobre 1962, fixant le régime des matériels de guerre, des armes et des munitions.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 28-62 du 15 juin 1962, autorisant le Gouvernement à légiférer par ordonnance ;

Vu l'avis de la cour suprême ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales.

Art. 1^{er}. — La présente ordonnance a pour objet de définir les conditions générales dans lesquelles peuvent être fabriqués importés, exportés, vendus, cédés et acquis, détenus, portés et transportés, les matériels de guerre, les armes et les munitions.

Des décrets pris en conseil des ministres régleront tant que de besoin, les modalités d'application de la présente ordonnance.

Art. 2. — Les matériels de guerre, armes et munitions visés par la présente ordonnance sont classés dans les catégories ci-après :

A. — Matériels de guerre.

1^{re} catégorie : armes à feu et leurs munitions conçues pour ou destinées à la guerre, terrestre, navale ou aérienne.

2^e catégorie : matériels destinés à porter ou utiliser au combat les armes à feu, ainsi que les divers matériels dont sont équipées les forces armées pour l'attaque ou la défense.

B. — Armes et munitions non considérées comme matériels de guerre.

3^e catégorie : armes de chasse à canon rayé et leurs munitions ;

4^e catégorie : armes à feu dites de défense et leurs munitions ;

5^e catégorie : armes à chasse à canon lisse et leurs munitions ;

6^e catégorie : armes dites « de traite », et leurs munitions ;

7^e catégorie : armes blanches ;

8^e catégorie : armes de tir, de foire ou de salon et leurs munitions ;

9^e catégorie : armes et munitions historiques et de la collection.

Un décret en conseil des ministres classera les diverses armes et munitions dans les catégories définies par le présent article.

CHAPITRE II

Fabrication.

Art. 3. — Une personne ou société ne peut se livrer à la fabrication des matériels de guerre, armes et munitions des huit premières catégories sans y avoir été préalablement autorisée par décret pris en conseil des ministres, auquel il sera annexé un cahier des charges et obligations de l'entreprise.

Art. 4. — Les entreprises titulaires de l'autorisation prévue à l'article précédent sont, par ailleurs, soumises au contrôle de l'Etat.

Ce contrôle devra notamment porter sur les opérations techniques et comptables afférentes à l'usinage et au montage des matériels de guerre et des armes et au chargement des munitions.

Art. 5. — L'Etat peut, d'autre part, prendre une participation financière dans les entreprises autorisées à fabriquer les matériels, armes et munitions classés dans les deux premières catégories.

Cette participation financière de l'Etat, dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet, est décidée par décret pris en conseil des ministres.

Les entreprises dans lesquelles l'Etat aura pris une participation financière seront obligatoirement constituées en sociétés anonymes. L'Etat sera représenté dans les conseils d'administration, les comités de direction et autres organismes analogues de ces sociétés.

Art. 6. — Toute arme à feu fabriquée au Congo doit, à peine de saisie par l'autorité administrative, être soumise à un banc d'épreuve avant sa sortie de l'entreprise de fabrication.

CHAPITRE III

Importation.

Art. 7. — L'importation des matériels, armes et munitions des deux premières catégories est réservée exclusivement, sur décision du Gouvernement, au ministre dont relèvent les forces armées, en liaison avec le ministre de l'intérieur pour ce qui concerne l'équipement des forces de police ou des agents de l'administration visés à l'article 17 ci-dessous.

Art. 8. — L'importation en vue de commerce, des armes et munitions classées dans les autres catégories ne peut être effectuée que par les personnes ou sociétés préalablement agréées par décret pris en conseil des ministres, en vertu d'autorisation d'importation particulières délivrées dans la limite d'un contingent d'importation fixé annuellement en conseil des ministres.

Art. 9. — Les importateurs agréés sont soumis au contrôle de l'Etat.

Art. 10. — L'introduction au Congo, par les particuliers d'armes et munitions qu'ils détiennent régulièrement, est également soumise à autorisation.

CHAPITRE IV

Exportation.

Art. 11. — L'exportation des matériels, armes et munitions visés par la présente ordonnance ne peut être effectuée que par les entreprises titulaires d'une autorisation de fabrication, en vertu d'autorisations d'exportation particulières.

En ce qui concerne les matériels, armes et munitions classés dans les deux premières catégories, ces autorisations sont données par le décret pris au conseil des ministres.

CHAPITRE V

Commerce intérieur.

Art. 12. — Sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 16, le commerce à l'intérieur du territoire de la République, des matériels, armes et munitions classés dans les deux premières catégories est interdit.

Art. 13. — La vente sur le territoire de la République des armes et munitions classées dans les autres catégories ne peut être effectuée que par l'intermédiaire :

Des importateurs agréés conformément aux dispositions de l'article 8 ;

Des commerçants ou sociétés de commerce préalablement autorisés par arrêté du ministre de l'intérieur.

Art. 14. — Le commerce des armes et munitions visé à l'article précédent est soumis à contrôle.

Art. 15. — La cession entre particuliers d'armes et de munitions régulièrement détenues par eux est également soumise à autorisation.

CHAPITRE VI

Acquisition et détention.

Art. 16. — Les matériels, armes et munitions des deux premières catégories ne peuvent être acquis que par l'Etat, par les soins du ministre dont relèvent les forces armées en liaison avec le ministre de l'intérieur pour ce qui concerne l'équipement des forces de police ou des agents de l'administration visés à l'article suivant.

X Art. 17. — La détention des matériels, armes et munitions des deux premières catégories par des personnes autres que celles appartenant aux forces armées ou aux forces de police, et les agents de l'administration appartenant à certaines catégories déterminées par décret pris en conseil des ministres, est interdite.

Art. 18. — L'acquisition d'armes et de munitions non considérées comme matériels de guerre ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation.

Art. 19. — La détention d'une arme régulièrement acquise est soumise à la délivrance d'un permis de détention sans préjudice des dispositions fiscales en la matière.

Toute arme doit être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité et au plus tard dans les huit jours de cette réquisition.

Art. 20. — Seules les personnes majeures dont l'honorabilité est certaine, et dont le comportement n'a donné lieu à aucune observation, peuvent être autorisées à acquérir et détenir des armes et munitions classées dans les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e catégorie.

Sont toutefois interdites :

L'acquisition ou la détention de plusieurs armes de la quatrième catégorie par une même personne ;

L'acquisition ou la détention de plus de 50 cartouches par arme de la quatrième catégorie régulièrement détenue.

Art. 21. — Quiconque deviendra propriétaire, par voie successorale, d'armes ou de munitions autre que celles classées dans la neuvième catégorie devra se mettre en règle avec les dispositions de la présente ordonnance, dans un délai de trois mois à compter de la mise en possession. Passé ce délai, les poursuites seront, s'il y a lieu, exercées conformément aux dispositions du chapitre VIII.

Art. 22. — Les dispositions du présent chapitre ne s'appliquent pas aux fabricants, importateurs et commerçants d'armes et de munitions, autorisés ou agréés, dans la mesure où les acquisitions et détentions de matériels d'armes et de munitions se rapportant à l'exercice de leur industrie ou de leur commerce.

CHAPITRE VII

Port d'armes.

Art. 23. — Les militaires des forces armées et les membres des forces de police peuvent porter leurs armes dans les conditions définies par les règlements particuliers qui les concernent.

Les agents des administrations publiques visés à l'article 17 ci-dessus peuvent également les porter dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 24. — Hors les cas prévus par l'article précédent le port des armes classées dans les première, quatrième et septième catégories régulièrement détenues, est interdit hors du domicile du détenteur, de même que leur transport sans motif légitime.

Toutefois, des autorisations exceptionnelles de port des armes visées au présent article, hors des domiciles des détenteurs, peuvent être délivrées pour une période ou des circonstances déterminées.

X Art. 25. — Les porteurs d'armes de chasse empruntant un moyen de locomotion public sont tenus de prendre toutes précautions utiles pour éviter des accidents et notamment de démonter leurs armes ou d'en ouvrir la culasse.

X Art. 26. — Le port d'armes et de munitions quelconques par des particuliers est interdit dans les églises, les temples, les foires, marchés, réunions publiques, salles de vote et autres lieux de rassemblement.

CHAPITRE VIII

Sanctions.

Art. 27. — Les autorisations, agréments ou permis prévus par la présente ordonnance, sont toujours donnés à titre précaire et révocable.

Dans le cas de retrait de l'autorisation de fabriquer, de l'agrément d'importer ou de l'autorisation de commercer, un délai déterminé d'accord partie, sinon d'office, devra être accordé à la personne ou à l'entreprise intéressée pour lui permettre de liquider ses installations ainsi que les matériels, armes et munitions en cause.

A l'expiration de ce délai, et sous réserve d'un droit de préemption de l'Etat, l'administration peut faire vendre aux enchères tout le matériel non encore liquidé.

Les opérations de liquidation et de vente prévues aux deux alinéas qui précèdent, ont lieu conformément aux dispositions de la présente ordonnance, notamment en ce qui concerne les autorisations, agréments et permis exigés.

En cas de retrait du permis de détention, l'arme sera saisie par l'autorité administrative.

X Art. 28. — Sous réserve des dispositions de l'article 32 ci-dessous, quiconque aura fabriqué, importé ou tenté d'importer exporté ou fait le commerce de matériel de guerre, armes ou munitions en contravention avec les dispositions des articles 3, 7, 8, 11, 12, et 13, sera passible :

1° D'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 50.000 francs à 10.000.000 de francs C.F.A. s'il s'agit de matériels de guerre ou d'armes de munitions de la 4^e ou 7^e catégorie ;

2° D'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 25.000 francs à 5.000.000 de francs C.F.A. s'il s'agit d'armes ou de munitions des autres catégories.

Le tout sans préjudice des pénalités édictées par la réglementation douanière.

Art. 29. — Est passible des peines prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article précédent, tout individu qui, hors les cas de l'article 22, détient un dépôt d'armes ou de munitions de la 1^{re}, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e ou 8^e catégorie.

Art. 30. — Dans les cas prévus aux articles 28 et 29, l'interdiction de séjour pour une durée de cinq à dix ans sera en outre prononcée.

Art. 31. — Quiconque aura acquis, cédé, porté ou transporté ou détiendra des matériels de guerre, armes ou munitions en contrevention avec les dispositions des articles 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 sera passible :

1° D'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 20.000 à 300.000 francs C.F.A. ou de l'une de ces deux peines seulement s'il s'agit de matériels de guerre ou d'armes ou de munitions de la 4^e ou 7^e catégorie ;

2° D'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 20.000 à 150.000 francs C.F.A. ou de l'une de ces deux peines seulement s'il s'agit d'armes ou de munitions de la 3^e, 5^e, 6^e ou 8^e catégorie.

En cas de récidive, l'interdiction de séjour pour une durée de deux à cinq ans sera en outre prononcée.

Le tout sans préjudice des peines encourues en application de la législation relative aux manifestations sur la voie publique et aux attroupements.

X Art. 32. — L'introduction ou la tentative d'introduction au Congo sans autorisation, par un particulier, d'armes et de munitions régulièrement détenues par lui, sera punie d'une amende de 1.000 à 18.000 francs et d'un emprisonnement d'un à quinze jours ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 33. — Dans les cas prévus aux articles 26, 28, 29, 31 et 32, la confiscation ou la destruction des matériels, armes et munitions pourra être ordonnée par le jugement portant condamnation.

1^{er} Novembre 1962.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

317

Art. 34. — Quiconque, dans les cas prévus aux articles 6, 19, 27 et 33, aura, soit refusé de présenter les armes en sa possession, soit fait obstacle à la saisie administrative, soit refusé de livrer, à première réquisition et nonobstant toute voie de recours, le matériel, les armes ou les munitions confisquées, sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois et d'une amende de 20.000 à 100.000 francs C.F.A. ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 35. — Quiconque ayant été condamné à une peine d'emprisonnement pour l'un des délits prévus et réprimés par la présente ordonnance aura, dans un délai de cinq années à l'expiration de cette peine ou sa prescription, commis un nouveau délit sanctionné par ce même texte, sera condamné au maximum de la peine qui pourra être élevée jusqu'au double.

Les délits prévus et réprimés par la présente ordonnance sont considérés comme étant, du point de vue de la récidive, un même délit.

Art. 36. — Les armes saisies administrativement ou dont la confiscation aura été ordonnée par le juge, seront remises à l'autorité militaire la plus proche.

CHAPITRE IX

Dispositions transitoires et diverses.

Art. 37. — Les agréments et les autorisations données aux importateurs et commerçants ainsi que les autorisations d'achat et de détention données à des particuliers avant la date de publication de la présente ordonnance demeurent valables.

Art. 38. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures se rapportant à l'objet de la présente ordonnance.

Art. 39. — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 16 octobre 1962.

Abbé Fulbert Youlou.

Annexe XIV - Livret explicatif réalisé par le PCAD

PNDDR

PNUD

Collecte et Destruction des Armes pour le Développement
(PCAD)

- Le Projet de Collecte et Destruction des Armes pour le Développement (PCAD) est financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il est intégré dans la composante « Désarmement » du PNDDR (Plan National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion).
- En coordination avec les autres programmes du PNUD et de l'Union Européenne, le PCAD a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité des congolais et d'appuyer les processus de développement du Congo. Il concerne les départements du Pool et de Brazzaville et repose sur le principe d'une *cession volontaire des armes et munitions en échange d'outils et d'équipements divers*. Il vise les ex combattants des forces irrégulières et les civils détenteurs illégaux d'armes de guerre.

Déclaration de détention

Avant de céder des armes et des munitions qu'ils détiennent, les individus doivent au préalable les avoir déclaré au moyen d'un formulaire qu'ils peuvent retirer :

- Au siège du PCAD situé dans les locaux du Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex Combattants (HCREC)
- Dans un des Bureaux du PCAD de Brazzaville et du Pool
- Au bureau du PNUD à Brazzaville
- Dans les organisations et administrations associées au projet

Ce formulaire doit être ensuite déposé dans un des bureaux du PCAD pour vérification et validation. Un employé du PCAD les contacte ultérieurement pour procéder au choix de la contrepartie et déterminer les modalités de collecte des armes.

2. Choix de la contrepartie

a- Désarmement individuel

En échange de la remise volontaire des armes de guerre et des munitions fonctionnelles qu'ils détiennent, les individus expriment leur choix de contrepartie en sélectionnant des articles dans un catalogue prédéfini. La quantité et le type d'article qu'ils peuvent recevoir sont proportionnels à la quantité d'armes et de munitions cédées, selon la grille d'équivalence suivante :

	Armes et munitions	Valeur en point
Armes	1 lance roquette, mitrailleuse...	400
	1 fusil d'assaut (PMAK, SKS, UZIS...)	200
	1 Arme de poing	100
Munitions et explosifs	1 engin explosif (Grenade, roquette, TNT...)	50
	1 munition gros calibre	25
	1 cartouche ou 1 système de mise à feu	1

Nota : Pour les armes et munitions hors d'usage, le nombre de point est divisé par 3.

- Les individus peuvent faire leur déclaration de manière anonyme, mais doivent néanmoins fournir un moyen au PCAD de les contacter et de les identifier.
- Les cartouches et les roquettes ne sont pas acceptées si elles ne sont pas accompagnées d'au moins une arme de lancement (Fusil, lance roquette...).

b. Désarmement groupé

Pour avoir le nombre de points nécessaires à l'obtention de certains équipements du catalogue, les individus peuvent grouper leur déclaration et ainsi cumuler les points. Si ceux-ci ont un projet en commun ils peuvent demander à se faire procurer en totalité ou en partie les équipements nécessaires à sa mise en œuvre. Le responsable du groupe doit alors présenter un chiffrage et un descriptif du projet et joindre les factures pro format des équipements demandés. Le budget est proportionnel à la quantité d'armes et munitions cédées. Les achats sont effectués directement par le PCAD.

c. Désarmement communautaire (Village, quartier...)

Une communauté peut choisir de procéder d'elle-même à l'enregistrement, à la collecte et à la remise au PCAD des armes et munitions détenues par ses membres. Elle peut ainsi se faire financer un ou plusieurs projets visant à l'amélioration des conditions de vie de cette communauté (Reconstruction et réhabilitation, amélioration de l'environnement, équipement éducatif, sportif et culturel...). Le représentant de cette communauté doit présenter un chiffrage et un descriptif du projet et joindre les factures pro format des équipements nécessaires. Le budget est

3. Collecte et Destruction des armes et munitions

A une date définie, en fonction des conditions de sécurité et de confidentialité, les armes sont soit apportées directement au bureau du PCAD, soit collectées par une équipe spécialisée. Elles sont référencées et enregistrées individuellement. Les armes sont ensuite découpées et les déchets stockés dans un site sécurisé avant destruction finale par enfouissement ou recyclage. Les munitions sont désamorçées et stockées dans des entrepôts sécurisés, avant leur destruction par explosion. Les destructions sont publiques.

4. Lien avec le PNDDR (Plan National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion)

Dès lors qu'un individu, civil ou ex combattant, a cédé des armes, le PCAD peut, avec l'accord explicite de l'intéressé, transmettre ses coordonnées au Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex Combattants (HCREC). S'il correspond aux critères de sélection du HCREC, il pourra alors être éligible au PNDDR. (Voir le HCREC pour plus d'informations).

Liste des outils et équipements – Valeur en points

ATTENTION : Cette liste fournie à titre indicatif et est sujette à de nombreuses évolutions et modifications.

Dernière révision : 30 août 2006

Matériel	Nombre de Points	Matériel	Nombre de Points
Arrosoir plastique de 12 L	30	Moulin à pâte d'arachide élect. (3cv)	2100
Bastingue (6m)	30	Moulin à saka-saka élect. (3cv)	2100
Bicyclette	250	Moustiquaire imprégnée	25
Bidon d'huile de 25 litres	60	Niveau de maçon	20
Boîte à outil universelle	250	Pelle avec manche en bois	15
Boîte à outils mécanique	250	Pétrisseur de manioc élect. (3cv)	2400
Brouette	90	Photocopieur laser monochrome	2750
Chaise plastique	25	Pince universelle	15
Congélateur de 351 litres	1170	Pioche avec manche en bois	20
Congélateur de 461 litres	1350	Planche bois blanc (6m)	40
Corde nylon diam. 10, 25m	40	Presse à brique à terre monobloc	800
Couverture (1 place)	30	Presse à huile de palme élect.	4300
Drap de lit (1 place)	15	Pulvérisateur à dos	190
Equerre, 150 x100, en acier inox	20	Râteau avec manche en bois	10
Grillage grosse maille (25 m)	110	Réchaud à gaz 2 feux, inox	65
Groupe électrogène (0.950Kva-	267	Réchaud à pétrole	25
Groupe électrogène (5kva-Diesel)	6500	Réchaud électrique 2 plaques	95
Hache avec manche en bois	15	Régulateur stabilisateur 2000VA	200
Houe avec manche en bois	15	Scie à bois	15
Lampe « Luciole »	50	Scie à bois élect.	1500
Latte bois blanc (6m)	12	Scie sauteuse élect.	1170
Latte bois rouge (6m)	15	Semence agricoles (**)	250
Lime à bois	10	Table plastique	70
Machette	10	Tenaille	10
Marteau	20	Tôle de 3kg	15
Matelas standard (1 place)	50	Tôles de 4kg	16
Moteur hors bord – arbre long	6854	Torche métallique, 2 batteries	10
Moteur hors bord – arbre court	6854	Tronçonneuse 0.70	2730
Motopompe (36m3/h)	1700	Ustensiles de cuisine (*)	315
Moulin à fofou élect. (5cv)	3200		

(*) : Série en aluminium de 9 casseroles, 2 cuvettes, 1 seau et 1 poêle

(**) : Kit semences exotiques (tomates, choux, concombres, gombo, poivrons, carottes, piments, aubergine, oignons), kit semences vivrières locales (arachides, maïs, soja), kit semences maraichères locales (baselle, oseille, amarante, morelle noire, aubergine locale).

PNUD CONGO/Projet de Collecte des Armes pour le Développement (PCAD)
Coordonnateur du PCAD – Tél : 526 87 58
Bureau situé au « Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex Combattants » - Brazzaville
Tél : 624 55 54